

En cliquant sur n'importe quelle des rubriques du "Sommaire" Vous accédez directement à la section désirée Vous avez aussi accès à un lien "Haut du document" sur tous les bas de page pour revenir directement au sommaire

Sommaire de la revue du CEP N°64

De la divine surprise à l'humaine désillusion	2
SCIENCE ET TECHNIQUE	18
Des tissus de fœtus humains avortés dans les vaccins ..	18
L'agonie du mythe de l'ADN poubelle	23
HISTOIRE	28
Enquête sur le massacre du 25 décembre 1793 dans l'église Saint-Jacques de Pouzauges.....	28
SOCIÉTÉ	40
La vision globale du christianisme.....	40
BIBLE	72
La Libre-pensée et l'évolutionnisme selon Mgr Orazio Mazzella (1860-1939)	72
REGARD SUR LA CRÉATION	86
De la merveilleuse perfection des Œuvres de la Création	86
COURRIER DES LECTEURS.....	96
Bavardages inter-religieux	98

De la divine surprise à l'humaine désillusion

Dominique Tassot

Résumé : Il a paru l'an dernier un manuel de science destiné aux lycéens chrétiens qui ont à étudier la théorie de l'évolution. Les auteurs, deux enseignantes, ont adopté une approche critique qui rendra de grands services aux familles. Dans la 1^{ère} partie, scientifique, sont bien distinguées une microévolution (petits changements intraspécifiques, dûment constatés mais limités) et l'hypothétique macroévolution (que serait, par exemple, le passage de l'écaille à la plume). Suivent une présentation de notions philosophiques utiles à toutes les formes de connaissance, puis une partie théologique dont l'objectif est de montrer que l'évolution ne retire rien à la Création divine, puisqu'un monde évolutif nécessiterait encore un Créateur pour le poser dans l'existence et aussi pour assumer les improbables et innombrables sauts que suppose la macroévolution. Cette thèse a l'avantage de ne pas heurter de front la croyance en vigueur à l'Université. Mais elle présente deux graves inconvénients : 1/ ne pas faire la synthèse des éléments critiques réunis dans la première partie, donc ne pas en tirer toutes les conséquences. 2/ confier au Créateur le soin de pallier les impossibilités de la macroévolution et, à cette fin discutable, relativiser l'inspiration et l'inerrance des Écritures. Il est vrai que les auteurs s'appuient pour ce faire sur des textes récents du Magistère ; on ne peut donc leur reprocher une telle position, mais on déplorera cet affadissement de la doctrine catholique sur la Création.

Depuis fort longtemps et de divers côtés, de nombreux parents et enseignants nous réclamaient un livre de sciences naturelles qui ne se contenterait pas de répéter la mythologie habituelle sur l'histoire de la terre et l'origine des espèces. Mais rédiger un tel ouvrage représente un travail considérable et l'auteur doit lui-même être enseignant, connaissant bien les programmes infligés aux lycéens, afin de savoir quels sont les points à contrer et comment le faire avec le style pédagogique requis.

C'est dire si le livre intitulé *Les formes de la vie et la question de l'évolution* publié il y a quelques années par les Éditions « Traditions monastiques », fut une "divine surprise", d'autant plus qu'il est très maniable, solide, fort bien illustré et rédigé par deux enseignantes : Dominique Spisan, professeur de sciences et de mathématiques, et Eva Dejoie, professeur de philosophie.

On comprend, à lire la couverture, que l'Évolution y est abordée avec le recul critique d'une réflexion philosophique et à la lumière de la foi chrétienne.

On jugera du plaisir que procure cet ouvrage par le commentaire de quelques citations tirées de la première section, consacrée aux aspects scientifiques du sujet.

Le livre commence, bien sûr, par le schéma habituel des ères géologiques, avec les dates correspondantes et la suggestion que les êtres vivants sont apparus progressivement, dans l'ordre où ils se superposent au sein des couches sédimentaires (pp. 18-19) : bactéries et petits mollusques au précambrien, poissons et lézards au primaire, oiseaux et dinosaures au secondaire, mammifères au tertiaire et homme au quaternaire. Mais un renvoi concernant les datations (p. 26) nous alerte aussitôt sur la modeste validité des méthodes en usage : « *A c t u e l l e m e n t a u c u n e d e c e s m é p r é c a u t i o n s (p r i s e s p a r l e s c h e r c h e u r s) n e s u f f i s e n t p a s à é t a b l i r u n e c e r t i t u d e s c i e n t i f i q u e p o u r c e q u i e s t d e s d a t a t i o n s e n g é n é r a l . E n e f f e t l e s p r i n c i p e s s u r l e s q u e l s s ' a p p u i e n t d a t a t i o n r e l a t i v e , c o m m e c e u x d e d a t a t i o n a b s o l u e , s o n t r e m i s e n c a u s e r é g u l i è r e m e n t p a r d ' a u t r e s* (souligné dans le texte). Comme on aimerait voir de telles réserves dans les autres manuels (et aussi dans les articles des journaux) ! Mais les nécessités du programme scolaire ne se laissent pas oublier : « *p a r c o m m o d i t é o n u s e r a p o u r t a n t d a n s c e c o u r s d e s d a t e s e t c h r o n o l o g i e s l e s p l u s r é p a n d u e s , a f i n d e p o u v o i r é t u d i e r e t d i s c u t e r à p a r t i r d ' u n e b a* (p.26). *d e d o n n é e s e x i*

On aura noté au passage que les réserves portent non seulement sur certains résultats particuliers, mais sur les principes eux-mêmes de la datation, dont deux sont présentés à la page suivante : le principe de superposition¹ et celui d'identité paléontologique.

¹ À notre connaissance, les seuls articles publiés dans des revues à comité de lecture et qui remettent en cause le **principe** de superposition (en tant que principe), sont ceux de *Lithology and Mineral Resources* sur les travaux de Guy Berthault et de ses émules.

Puis, passant aux théories de l'évolution, le manuel commence par attirer l'attention sur les nécessaires distinctions à faire, en sciences, entre faits, interprétation des faits, hypothèses explicatives et théories. D'où la définition : « *on appelle évolutionnisme la théorie selon laquelle les espèces **auraient** évolué dans le passé, et les espèces actuelles **descendraient** de formes anciennes* » (p. 32, souligné par nous). Cette définition, avec des verbes au conditionnel si agréables à entendre, est reprise dans un glossaire fort utile et bien conçu figurant en annexe, les mots du glossaire étant signalés par un astérisque à chacune de leurs occurrences. Bel exemple de pédagogie ! Par comparaison, le manuel sur l'évolution publié aux Éditions Dunod² et destiné à la préparation de tous les diplômes universitaires (jusqu'à l'agrégation) ne comporte aucune définition de l'évolution, pas même dans le glossaire. Une seule phrase perdue en milieu de page en donne un semblant : « *Les Équidés montrent des changements anatomiques corrélés à une plus grande adaptation au milieu de vie. C'est la définition on la refuse, il e f a l u a q u i f a i t x p d c h y p o t h e s e s é t é c r é e e p o u r u n m i l i e u d o n n é e t q u e c e s c r é a t i o n s s e s o n t r é p é t é e s a u c o u r s d u t e m p s a p r è s l a d i s p a r* » (p. 31).

Notons au passage un trait commun aux deux manuels, l'opposition entre des espèces dites « anciennes » et celles dites « actuelles », opposition qui institue la paléontologie (et donc les datations) en arbitre du sujet : on fait parler les morts pour minimiser le témoignage, moins manipulable, des vivants. Dès lors, à l'occasion de la théorie darwinienne, notre manuel en vient à distinguer une évolution au sein de l'espèce (microévolution) et son extension à des formes éloignées (macroévolution). De la microévolution entre formes proches, on affirme : « *Cette théorie est en partie exacte : il existe un certain degré d'espèces* » (p. 34). Il se rencontre ici un léger glissement de sens, dommageable, car si « l'évolutionnisme » était auparavant qualifié de théorie, le mot « évolution » devrait ici se rapporter non à une

² Francine BRONDEX, *Évolution : synthèse des faits et théories*, Paris, Dunod, 1999.

théorie mais aux faits eux-mêmes, comme Darwin en a donné de nombreux exemples, notamment entre les races domestiques. On ferait alors bien ressortir l'opposition entre les milliers de faits montrant la microévolution (faits envers lesquels aucune théorie en « -isme » n'est d'une quelconque utilité), et l'absence du moindre fait observé quant à la macroévolution (si bien qu'une mise en théorie n'a pas lieu d'être, du moins dans le cadre de l'activité scientifique). On comprendrait ainsi que l'évolutionnisme est demeuré depuis deux siècles une simple croyance philosophique ou une vision du monde (la projection sur la nature du mythe du Progrès) et les manuels de sciences naturelles n'auraient pas lieu d'en traiter.

Arrive alors la partie la plus importante quant à sa richesse informative, intitulée « discussion scientifique ». De fait, à la différence du manuel « officiel » des Éd. Dunod, une critique intelligente et méthodique passe en revue les principales affirmations évolutionnistes.

Ainsi : « *C e p r a ' s e s p t a r c e q u ' u n c e r t a i n d p o s s i b l e e t e x i s t e q u e t (p . # 1) . d e g r é* De là cette réserve touchant la macroévolution : « *Les données expérimentales ne semblent pas val effectuées sur la résistance des bactéries aux antibiotiques montrent que, malgré leur constante adaptation –ou évolution –elles restent simplement des bactéries* » (p. 41). Et plus loin : « *S ' i l y a v a i macroévolution, on devrait trouver bien plus de formes intermédiaires entre les grands ord Or , c ' e s t l ' i n v e r s e q u i s e p a s s e . u n e i m p r e s s i o n d e s t a b i l i t é ; à microévolution a peut-être existé* » (p. 48).

Comment ne pas applaudir devant cette approche prudente et objective du sujet ! Les auteurs semblent même accepter que'un chercheur puisse légitimement ne pas admettre l'évolutionnisme généralisé : « *L o r s q u ' u n f o s s i l e p o s s è d e d d e u x e s p è c e s , u n c h e r c h e u r q u i s e s i t u e d a n macroévolution le place dans une lignée évolutive intermédiaire. Un autre chercheur qui ne travaille pas forcément dans cette hypothèse,*

le classe près de ces deux espèces comme nouvelle forme à part possédant une nouvelle combinaison de structures »

(p. 50).

À titre d'exemple, est discutée l'apparition de la plume, donc le passage entre le reptile (en l'occurrence le dinosaure) et l'oiseau. Or ici, la chronologie conventionnelle fait de l'Archéoptéryx (125150 millions d'années ou MA) un contemporain des dinosaures (210-65 MA). De là cette exclamation : *« Comment se fait-il que les premiers oiseaux soient aussi vieux que le descendant ? »* (p. 53).

Comment ne pas saluer cette approche critique dans un manuel qui, cette fois, invite les lecteurs à réfléchir sur les données, signale les insuffisances des explications théoriques (qu'il faut cependant apprendre) et reste ainsi ouvert à de nouvelles approches ?

À propos de la différence entre la croissance de l'embryon à l'intérieur d'un œuf fermé chez les reptiles ou par échange placentaire chez les mammifères, le manuel montre bien la difficulté : *« Tout changement partiel dans les mécanismes conduirait inévitablement à la mort de l'embryon aussitôt qu'il n'aurait pas le nécessaire pour subsister. Un changement radical du système de reproduction se serait produit de façon brusque. Quel changement ? A-t-il eu lieu chez la mère, quand elle-même était un embryon tout juste fécond ? Cela s'appellerait une macromutation collective, l'ordre de l'imaginaire théorique, qu'un jour un reptile a donné naissance à un mammifère, plus, pour transmettre une modification à la génération suivante, il faut que les deux, mâle et femelle, soient, les deux à la fois »* (p. 63).

Nous n'avons pas la place de poursuivre à loisir un tel commentaire page par page, mais ce qui a été dit suffit à montrer comment l'apprentissage de la théorie mythologique (nécessaire pour réussir aux examens) est ici donné avec le contrepoison d'une réflexion critique, tant sur les faits que sur les raisonnements (explicites ou implicites) tenus dans le cadre de l'évolutionnisme.

La complexité du vivant est bien montrée, avec le fossé qui, du coup, sépare les différents systèmes d'organisation.

Voici quelques citations qui se passeront de commentaire : « *Des discussions agitent les évolutionnistes³ pour savoir comment les poumons des reptiles seraient apparus* » (p. 65). « *L'ingéniosité du vivant s'emploie sur (p. 69) Il est protégé possible que la science ne soit pas apte à répondre à cette question en raison des limites de son champ* » (p. 70). « *Aucune preuve expérimentale partir de molécules chimiques] n'théorie scientifique pure hypothèse résultants de d'l'imagination (p. 81) Le phénomène des mutations conduit en fait à la constatation de la stabilité des espèces au milieu des microchangements* » (p. 87). « *On ne sait pas comment [la première cellule] est apparue, car il est hautement improbable fonctionner sans tous ses éléments est encore un mystère (...). Une vision du fonctionnement de l'ADN ou de tient pas compte de toutes les données de la réalité* » (p. 93). « *Le raisonnement fréquemment utilisé alors est celui-ci : puisque il ressemble, il y a parenté. C'est prouver* » (p. 127).

Malheureusement, et malgré tout cet admirable recul critique, on sent que les auteurs s'effraient devant la conclusion, trop simple sans doute, qui devrait pourtant s'imposer : l'évolutionnisme, en science, est sans objet car la macroévolution ne se vérifie pas ; et il est absurde de vouloir théoriser ce qui n'est pas. Il leur faut donc laisser entrouverte une porte pour le mythe : la partie scientifique de l'ouvrage se termine ainsi sur un (trop long) article du Pr Jérôme Lejeune, lequel imaginait l'apparition d'un premier couple humain à partir d'un hominidé mutant. Chez ce dernier, être entièrement hypothétique, deux chromosomes se seraient soudés si bien qu'il aurait pu engendrer des jumeaux, mais de sexes opposés, capable

³ Il pourrait donc exister des antiévolutionnistes ? On serait donc fondé à récuser la théorie ?

donc de se reproduire tout en n'étant plus interféconds avec la lignée dont ils seraient issus.

Malgré tout le respect que nous portons au premier Président de l'Académie Pontificale pour la Vie, à sa personne et à ses combats⁴, il nous faut avouer que cet article, publié dans la *Nouvelle Revue Théologique* de février 1968, est d'autant moins convaincant qu'il conclut sur sa propre réfutation, en établissant lui-même l'in vraisemblance de l'hypothèse : « *Ce type de gémellité extraordinaire est évidemment fort rare, mais on en connaît plusieurs exemples déterminés. On ne peut estimer, même grossièrement d'un tel couple, que nous observons laissent à penser qu'un tel phénomène n'est pas* ».

La chose est d'autant plus improbable que la formation d'Ève, non par génération mais à partir du côté d'Adam, est l'un des rares points théologiques établis de façon certaine et définitive tant par les Écritures (*Gn 2, 21-22*) et la Tradition (depuis Pélage I^{er} en 557, le concile de Vienne en 1312 ou le concile Vatican I) que par le Magistère (*Arcanum divinae Sapientiae* de Léon XIII (1880), réponse de la Commission Biblique pontificale du 30 juin 1909⁵).

Et cela nous amène à la dimension religieuse de ce manuel. Car ses auteurs ont souci de montrer que science et foi font bon ménage, que les vérités d'un domaine sont cohérentes avec les vérités de l'autre et que la légitime autonomie de la science n'empêche pas que « *l'ordre de l'univers renvoie à l'ordre conçu et ordonné* » (p. 165). Suit d'emblée une partie philosophique comportant un exposé clair et précis des notions indispensables à toute pensée (même scientifique) : les quatre causes, substance et accident, formes substantielles, causes secondes et causes premières,

⁴ Nous l'avons vu mettre sa notoriété au service de la cause du Linceul de Turin, lors du Symposium décisif de septembre 1989 à Paris.

⁵ Sur cette question, lire l'étude passionnante donnée par le P. Brian Harrison, "Did Woman evolve from beasts?", in *International Catholic Symposium on Creation*, Rome, 24-25 oct. 2002, The Kolbe Center for the Study of Creation, pp. 142-201. (20 € franco auprès du CEP)

etc. En appliquant ces notions à l'évolution, les auteurs parviennent aux conclusions suivantes :

- « *Le hasard n'est pas la cause*
 - « *Par conséquent, à chaque fois d'organisation d'édification, il faut une supérieure, capable de produire cette complexité, intervienne, Dieu*
 » (p. 207).

- « *Par conséquent, comme pour la scientifique n'explique de façon espèces vivantes, ni ne s'impose auprès scientifique internationale, les théories néodarwiniennes restent valides, même si elles suscitent des objections de plus en plus nombreuses. On sait que les faits connus actuellement ne correspondent pas aux facteurs que ces théories invoquent, donc *swøgnn g u " p g 6, maix, pevq"o rø g u" "q xp t" cpkøgcu" t k g p " f proposer*⁷, on les garde comme cadre de référence et de recherche » (p. 208, souligné par nous).*

De cette deuxième partie (philosophique) nous dirons seulement qu'elle sera peut-être tout aussi utile aux aînés – voire aux parents – des heureux lycéens possesseurs de ce manuel.

Mais nos auteurs, tout en admettant l'incertitude des datations géologiques, continuent de croire que les fossiles se répartissent selon les époques où ils **vivaient**, alors que la fossilisation signale la **mort** brutale, par enfouissement rapide, d'êtres vivants qui pouvaient très bien être contemporains, même s'ils furent dispersés et reclassés lors du cataclysme fossilisateur. Or les causes secondes, dont traite la science, ne permettent pas de justifier une authentique macroévolution : elles n'offrent aucun mécanisme proportionné à l'effet visé. À nos deux auteurs, voulant laisser ouverte une porte

⁶ Cette subtile distinction entre vérité et validité aurait un sens pour une science théorique qui propose ses productions comme un modèle approximatif du réel. Mais l'Évolution est présentée dans les programmes comme une réalité historique : alors une telle distinction n'a pas lieu d'être.

⁷ Pourquoi faudrait-il s'imposer de théoriser un phénomène qui n'existe pas ? Le concept d'une Création divine, présupposé fondateur de la science européenne, ne suffirait-il pas à expliquer l'origine des choses et des êtres ? Le silence de la science humaine ne serait-il pas logique, concernant une action à laquelle ni le temps ni la matière n'ont pris part ?

pour l'évolution, il ne reste donc qu'à embaucher la Cause première, ce qui fera l'objet de leur troisième partie : « aspects théologiques ».

Mais comment y parvenir alors qu'aucun verset de l'Écriture, aucune méditation d'un Père de l'Église, aucune vision de mystique ni aucune déduction théologique n'avait jamais suggéré que Dieu eût créé par le truchement d'une évolution **progressive** ? Intervient alors le « double magistère ».

Dans le judaïsme comme dans l'islam, il n'existe pas d'autorité centrale capable de trancher les controverses théologiques. Les maîtres reconnus ont chacun des disciples qui transmettent leurs thèses et leurs raisonnements. Toute la science religieuse consiste alors à retrouver, dans l'écheveau des décisions contradictoires (*Mishna, Talmud, hadîths* ou *Sunna*), celle qu'on choisira d'appliquer dans telle circonstance.

Parmi les chrétiens, en revanche, les successeurs de Pierre avaient repris à leur compte la mission évangélique de confirmer leurs frères dans la foi ; de là l'idée d'un Magistère suprême, idée qui avait traversé les siècles et à laquelle les auteurs, catholiques, sont attachés. Mais depuis la fin du XIX^e siècle, on voit certaines décisions magistérielles contredire l'enseignement antérieur. Ce fut le cas pour la doctrine sociale de l'Église⁸. C'est aussi le cas, on va le voir, pour l'Évolutionnisme.

L'art consommé avec lequel est rédigée la troisième partie du manuel consiste à pêcher, dans un fonds composé de divers textes pontificaux, du concile Vatican II et de quelques Pères de l'Église, les éléments permettant de relativiser le sens littéral du premier chapitre de la *Genèse*, là où, à dix reprises, l'auteur sacré affirme que Dieu a créé les êtres vivants « selon leur espèce »⁹. Deux grands moyens sont mis en œuvre :

⁸ Se reporter à l'intéressante brochure d'Arnaud de Lassus : *Cinquante ans après la mort de Pie XII I... Qu' est devenu* Action Familiale et Scolaire, tiré-à-part N°199.

⁹ *Gn* 1, 11(1x), 12(2x), 21(2x) 24(2x) & 25(3x), soit en tout 10 fois en cinq versets. Une telle répétition de la formule « selon son espèce » dénote une insistance inaccoutumée, que l'exégète ne peut écarter d'un revers de main – pour s'en débarrasser – sous le faux prétexte d'un style poétique dans ce passage, puisqu'il s'agit en l'occurrence de prose hébraïque.

-1. La distinction des domaines, rendant impossible toute « contradiction réelle » (p. 160) entre la science et la foi.

-2. Les limites de l'auteur humain (un berger de Palestine, des siècles avant Jésus-Christ, ne pouvait ni connaître ni comprendre les hautes questions dont traite notre science ; il ne faut donc pas s'étonner de trouver dans la Bible des indications erronées).

Quant au premier moyen, au demeurant fort juste, il est si communément admis que nos auteurs ne sentent pas le besoin de l'appuyer par des textes magistériels ; ils se contentent d'un passage de saint Augustin : « *Ce ne fut pas l'intention d'enseigner aux hommes ces choses pour le salut* ».

Et d'en conclure trop prestement : « *Le rôle de l'Église d'intervenir dans (p.1228) débats scientifiques* ».

Or, dans le décret *Lamentabili* (3 juillet 1907), le pape Pie X **condamnait** la proposition suivante : « *Le dépôt de la foi ne contenant que des vérités révélées . " k n " p ø c r r c t v k g p v " u rapport à l ø ' i n k u g " f g " r q t v g t " w p " l w i g o g p v sciences humaines .* » (§5 ; souligné par nous).

En effet, même si l'opposition entre la science et la foi « *est une impossibilité métaphysique* » (p. 160), il surgit des circonstances particulières où l'Église peut avoir lieu d'intervenir dans un débat scientifique, par exemple celui de savoir si les espèces¹⁰ sont des réalités ou des fictions inventées par les taxonomistes et si, en conséquence, l'humanité est une entité substantielle qui descend d'un couple unique (point que pourtant les auteurs admettent, car il est nécessaire à la transmission de la faute originelle).

Nos auteurs ont bien conscience que, nonobstant la distinction des domaines (excellent principe), il peut surgir des conflits

¹⁰ À noter, concernant les « types » créés par Dieu au Commencement, que le mot hébreu *myn* en *Genèse* 1, généralement traduit par « espèce », peut correspondre à des taxons différents des espèces de notre classification usuelle, en particulier chez les plantes où il s'agirait plutôt du « genre ».

pratiques entre science et foi. Ils citent alors la règle posée par saint Augustin (et redonnée par Léon XIII dans *Providentissimus Deus*):

« Mais pour ce que nos adversaires tireront de certains de leurs livres, et qu'ils invoquent ces mots : *Saintes Écritures catholiques montrons-leur son œuvre* " u ø c i k o u d l e f n o u j n e d o u t o n s j n i l l a n g n u de la fausseté de ces affirmations » (p.161).

Se rencontrent ici deux difficultés. La première est que les évolutionnistes ne considèrent pas leur idée comme une hypothèse, mais comme un fait indiscutable. Même si l'Évolution ne se **présente** pas comme une arme contre la foi, les propagandistes athées s'en servent bien comme d'une arme (par **destination** et non par présentation) ; dès lors, il sera très difficile de leur expliquer qu'il s'agit d'une hypothèse, d'autant plus que Jean-Paul II en personne passe pour avoir déclaré le 22 octobre 1996, dans une lettre à l'Académie pontificale des Sciences : « l'Évolution est **plus qu'une hypothèse**¹¹. »

La seconde difficulté est que cette traduction moderne de *Providentissimus* est erronée : la notion d'« hypothèse » ne figure ni de près ni de loin, dans l'original latin. Saint Augustin écrit en réalité: « *Montrons de quelque manière* (aliqua etiam facultate ostendamus) *ou croyons indéfectiblement* ». ¹² C'est dire que ce grand penseur chrétien est si persuadé de l'inerrance littérale de la Bible qu'il n'envisage même pas la moindre concession à l'adversaire, si ce n'est sa propre insuffisance à réfuter l'objection (il s'agit pourtant ici d'une objection considérée comme scientifiquement certaine).

Quant au second moyen – l'inculture de l'hagiographe – nos auteurs pensent pouvoir l'étayer grâce au document fourre-tout publié en 1993 par la Commission biblique pontificale :

L'interprétation de la Bible dans

¹¹ En réalité, cette phrase si opportune pour les adversaires avait été abusivement insérée dans le texte du Pape ; cf. le témoignage personnel donné par un participant à cette session de l'Académie dans *Le Cep* n°60, p.

92. ¹² *De Genesi ad litteram*, I, 1, c. 21, 41; trad. Dumeige, 164, 1947.

On y trouve une présentation de presque toutes les lectures possibles et imaginables de l'Écriture sainte : historico-critique bien sûr, mais aussi psychanalytique, libérationniste (la lecture marxiste des théologiens de la libération), féministe, etc. ; toutes auraient droit de cité, fût-ce avec parfois une petite réserve.

Toutes, sauf une cependant : la lecture dite « fondamentaliste », issue d'un Congrès protestant tenu à Niagara Falls en 1895, qui serait la seule à rejeter d'emblée. « *Le fondamentalisme* est une doctrine que la parole de Dieu inspirée a été exprimée en langage humain et qu'elle a été rédigée **des auteurs humains dont les capacités et les ressources étaient limitées**. Pour cette raison, il tend à traiter le texte biblique **e q o o g " u ø k n " c x c k** dicté mot à mot **r c t " n ø G u m t' k w r i v e** pas à recopier la parole de Dieu a été formulée dans un langage et une phraséologie conditionnés par telle ou telle époque.

(...) *Le fondamentalisme* **insiste aussi** **tfæ lw ip sgn'eo c p k³ t g " k p f** **n ø k p g t t c p edgn' lfs gæte' hfbhiques, k p a c i a l è m e n t** en matière de faits historiques ou de prétendues vérités scientifiques » (ici p. 225 ; pp. 62-63 dans la traduction éditée par le Cerf en 1994).

Or, dans l'encyclique *Providentissimus Deus* (1893), Léon XIII affirmait : « *Car tous les livres que l'Église reçoit pour sacrés et canoniques en leur intégralité et dans toutes leurs parties, ont été écrits sous la dictée de l'Esprit Saint. Aucune erreur n'a pu se glisser dans l'inspiration divine, loin de là. Celle-ci non seulement exclut toute erreur, mais elle l'exclut et elle y répugne en vertu de la même nécessité qui fait que Dieu, souveraine vérité, ne peut-être l'auteur d'aucune erreur.* (...) *Et saint Augustin* **l'Questioné g o i r e** bien inutile de savoir qui a écrit cela, puisque par la foi nous croyons que **l'auteur du Livre est l'Esprit Saint**. C'est donc lui-même qui l'a écrit, **lui qui l'a dicté** ; il l'a écrit lui-même, lui qui a été l'inspirateur de l'œuvre"¹¹. *En conséquence, ceux qui estiment que les*

¹¹ *Præf. in Job*, n.2.

*passages authentiques des Livres saints peuvent contenir quelque erreur, pervertissent la notion catholique de l'inspiration divine ou font de Dieu lui-même l'auteur de cette erreur*¹². »

Même si la « dictée » évoquée par saint Grégoire n'est pas la dictée servile d'un écolier, il est clair que pour Léon XIII, l'existence d'un auteur humain n'entraîne aucune restriction à la négation de toute erreur, fût-elle de détail, dans les textes **originaux** de la Bible.

Autant le Congrès fondamentaliste américain de Niagara Falls correspondait à une communauté précise, unie autour de cinq points fondamentaux (l'inerrance verbale de l'Écriture, la divinité du Christ, etc.), autant le « fondamentalisme » stigmatisé par nos auteurs est un épouvantail, un repoussoir fictif, dont les arguments n'auraient pas même à être examinés puisque leur condamnation par la Commission biblique en dispense. Et le manuel va conclure sur ce paragraphe : « *L'Église catholique rejette le fondamentalisme qui mélange les domaines et revendique une lecture littéraliste de la Bible*¹³, ne tenant compte ni de sa nature ni de ses conditionnements historiques. Le créationnisme, qui, au nom d'une prétendue fidélité au texte d'évolution des espèces *conforme à la doctrine catholique* » (p. 228).

Mais quelle doctrine catholique : celle de la Commission biblique de 1993 ou celle de Léon XIII ? Telle est bien la vraie question.

Il est un autre point que nos auteurs philosophes auraient dû noter. Pour elles, les « créationnistes »¹⁴ poussent le ridicule au point d'être « fixistes ». Or il n'existe aucun naturaliste qui ait jamais donné dans la définition caricaturale toujours sousentendue quand il

¹² Trad. *Dumeige*, n° 167, 168 & 169.

¹³ On aurait aimé que la Commission biblique, délaissant les auteurs contemporains, testât ses critères sur les vieux parchemins et nous expliquât comment la vénération des Pères de l'Église – saint Augustin y compris – pour le sens littéral échappe au « fondamentalisme ». Car la vérité du sens mystique ou symbolique suppose (et ne détruit pas) la vérité du sens littéral intelligemment compris : que Jésus-Christ se compare à Jonas n'implique nullement que Jonas soit un personnage mythique et non historique !

¹⁴ Les auteurs regrettent d'ailleurs ce terme malheureux qui semble jeter le discrédit sur la notion de Création à laquelle elles restent à juste titre attachées.

est question de fixisme. Même Linné, considéré comme le fondateur du fixisme, admettait la variabilité intraspécifique.

La question est de simple bon sens : comment classer les êtres vivants sans établir des critères précis permettant de les distinguer. Ainsi on admettra sans difficulté – du moins je l’espère – que les quadrupèdes ont quatre pattes et que les plantigrades marchent sur la plante des pieds.

Le « fixiste » réel (celui de la littérature savante) affirme que ces critères taxonomiques sont stables et de fait, depuis trois siècles que Ray et Linné ont établi leur classification, on n’a jamais observé un mouton à cinq pattes faisant souche ni un ours (même au cirque) se tenir sur la pointe des pieds ! Le ridicule (que nos auteurs veulent épargner à la foi chrétienne) n’est donc peut-être pas du côté où ils veulent l’apercevoir !

En revanche, il y a sans doute danger pour le christianisme à déclarer sans précaution que ce qui est enseigné au nom de la science est sans répercussion sur les croyances : « *Les théories évolutionnistes* – affirment nos auteurs –, *si elles demeurent dans le domaine scientifique, ne dérangent pas (ceux qui admettent la réalité d’un créateur par foi religieuse philosophique)* » (p. 226). Si quelques pourcents à peine des diplômés de l’enseignement supérieur ont conservé la foi de leur enfance, est-ce vraiment sans lien avec une théorie que les faits n’imposent pas – les auteurs l’ont admis dans la première partie –, mais qui agit si profondément sur notre vision du cosmos et de l’homme que l’idée qu’il puisse exister des dogmes stables en devient incongrue.

Teilhard de Chardin eut le mérite de mener le raisonnement évolutionniste jusqu’à son terme : une « théologie- fiction », selon le mot de Gilson.

Sa position est peut-être plus cohérente que celle des nombreuses plumes qui affirment volontiers qu’Évolution et Création sont compatibles, mais qui négligent de préciser leur définition de la Création. Nos auteurs répètent qu’Évolution et Création ne sont pas antinomiques. Certes, à part la thèse aristotélicienne de l’éternité du monde, toute forme d’existence est compatible avec une création préalable, au sens vague donné à ce

terme par le petit Larousse. Mais tout n'est pas compatible avec la doctrine catholique de la Création telle qu'elle a été définie de manière précise et circonstanciée par le Magistère.

On aurait donc aimé que les auteurs commentassent avec leur sagacité habituelle la définition irréformable de la Création donnée en 1215 par le concile de Latran IV¹⁵, avec ses conséquences qu'il nous revient de méditer quant à la grandeur de Dieu « *créateur de toutes les choses visibles et invisibles, spirituelles et corporelles, qui, par sa force toute-puissante, a tout ensemble (simul) créé de rien (de nihilo) dès le commencement du temps* ¹⁶ (ab initio temporis) *l' une et l' autre créature, la c' -à-dire les anges et le monde, puis la créature humaine faite à la fois d' e (D~~S~~ 800).t et de corps »*

On comprend que Dominique Spisan et Eva Dejoie aient eu souci de ne pas défier le Goliath de l'Éducation nationale. Mais en restant à mi-chemin, leur mariage de la carpe et du lapin, même conforme aux circulaires administratives, ne pourra prétendre aux fruits intellectuels d'une vraie critique de l'évolutionnisme : celle qui remonte aux hypothèses scientifiques fausses qui, depuis deux siècles, ont maquillé le mythe en théorie.

¹⁵ Définition reprise presque mot pour mot par Vatican I.

¹⁶ Cette idée d'un « Commencement » mystérieux à partir duquel seulement notre temps et notre univers (achevé par la création de l'homme) se mettent à exister par eux-mêmes, est évidemment désagréable aux oreilles évolutionnistes. Il amène à dissocier l'ordre de la Création (où Dieu seul agit) et l'ordre de la Providence (où agissent les causes secondes, ce qui rend la science possible). Dans cette perspective, Jésus a pu dire : « **Au commencement de la Création, lorsque (Mc 10, 6).** Et saint Paul, cité par Vatican I, considère les idolâtres comme « inexcusables » puisque « *les perfections invisibles de Dieu sont rendues compréhensibles depuis la création du monde* (en latin : *a creatura mundi* ; en grec *apo ktiséōs kosmou*) *par Ses (Rm 1, 20)* ». Devant ces claires indications d'un Commencement ayant une portée chronologique, nos auteurs proposent de ce verset une traduction innovante : « *les choses invisibles de Dieu sont aperçues au moyen de la création du monde et comprises à l'aide de* » (p. 159). Outre l'inutile répétition d'un concept dans le même membre de phrase, peu coutumière dans les raisonnements de l'Apôtre, pourquoi s'affranchir ici d'un sens chronologique traditionnel que même la *Bible de Jérusalem* avait ici repris ?

Alors seulement se dissipera le brouillard des philosophies idéalistes ; alors seulement redeviendra possible la confiance tranquille dans la Parole de Celui qui sait bien mieux que nos théoriciens ce qu'Il a fait au Commencement.

Espérons que les enseignantes auteurs de cet ouvrage perfectible mais précieux, attachées à juste titre aux formes substantielles de la philosophie réaliste, pourront redire un jour à la suite du Pr Giuseppe Sermonti : « *Qui s'est libéré d conditionnement de l'évolutionnisme réalité. Cet état de caractère transitoire, provisoire, inaccompli, qui observe tout lien, se transforme en un grand repos o l u t en face de la dignité, de nouveau acquise, des formes*¹⁷. »

*

*

*

À retenir sur vos tablettes :

Les 5 et 6 octobre 2013

Colloque du CEP à Nevers

Thème : *La véracité des Écritures*

Parmi les conférenciers :

Yves Beaupérin, Guy Berthault, Thomas Seiler,
Marie-Christine Ceruti-Cendrier, Benoît Neiss,
Pr Xavier Martin, Louis-Hubert Remy,
Dominique Tassot, Ian Wilders

¹⁷ G. SERMONTI & R. FONDI, *Dopo Darwin*, Milan, Rusconi, 1980, p. 338 (trad. inéd. Henri Chirat).

SCIENCE ET TECHNIQUE

« Les rationalistes fuient le
mystère pour se précipiter dans
l' i n c o h é r e n c e . »

(Bossuet)

Des tissus de fœtus humains avortés dans les vaccins

Françoise Joët¹⁸

<p>Résumé : On sait que l'autisme frappe aujourd'hui une fraction significative des enfants. Or un net lien statistique désigne le vaccin contre la rougeole (vaccin ROR) parmi les causes de l'autisme. F. Joët complète ici cette information par un nouveau lien en amont du vaccin : les lignées de cellules utilisées pour ces vaccins ont été cultivées sur des tissus de fœtus humains, et ceci concerne l'ensemble des vaccins ROR et hépatite A. Outre l'aspect médical (l'origine humaine de la souche facilite les recombinaisons génétiques chez le vacciné), s'ajoute ici une dimension morale évidente, les cellules pulmonaires initiales étant prélevées sur des fœtus avortés intentionnellement.</p>

Ex-scientifique pour une compagnie pharmaceutique américaine, aujourd'hui à la retraite, Helen Ratajczak a récemment créé une tempête de débats provenant de tous les milieux en publiant un article sur les liens entre l'autisme et les vaccins, article reproduit et commenté sur de nombreux sites Internet.¹⁹ Elle y révèle entre autres, que l'industrie des vaccins utilise des **cellules**

¹⁸ Françoise Joët, agrégée, a été Présidente de l'association ALIS (Association Liberté Information Santé, 19 rue de l'Argentière, 63 200 Riom.

siege@alisfrance.com ; www.alis-france.com)

¹⁹ Helen RATAJCZAK « Theoretical aspects of autism : causes – A review. », in *Journal of Immunotoxicology*, 2011 ; 8 (1) : 68-79

d'embryons humains avortés. Ces tissus humains sont actuellement employés dans 23 vaccins. Pour cette chercheuse, l'incidence de l'autisme, qui ne cesse d'augmenter, pourrait correspondre à l'introduction d'ADN humain dans le vaccin ROR.

L'utilisation des embryons humains

On apprend dans l'article d'Helen Ratajczak qu'un pic dans l'incidence de l'autisme s'est produit en 1995, lorsque le vaccin contre la varicelle fut cultivé sur tissu fœtal humain. Bien sûr, les parents qui faisaient vacciner leur enfant avec ce vaccin ne le savaient pas, car cela n'était indiqué nulle part.

Il y avait là un manque flagrant d'éthique, en dehors de toute position religieuse, car introduire de l'ADN ou de l'ARN humain provenant de fœtus dans l'organisme ne devrait pas se faire sans en informer les gens. Non seulement cette pratique heurte les personnes qui s'opposent à l'avortement ainsi que les croyants qui considèrent que le fœtus a le statut d'être vivant et que l'on ne peut pas en faire n'importe quoi, mais elle met sérieusement en danger les êtres humains par les conséquences sanitaires à long terme que peut avoir une contamination par de l'ADN, des débris cellulaires ou des protéines en provenance d'êtres humains.

À noter cependant que le Vatican louvoie au sujet des vaccins fabriqués sur cellules de fœtus : il préconise d'utiliser des vaccins « alternatifs », s'ils existent (il encourage, d'ailleurs, les recherches dans ce sens) et conseille à ceux qui ont des problèmes moraux de pratiquer l'objection de conscience ; mais il ajoute qu'en l'absence de vaccins alternatifs, il faut quand même vacciner avec ces vaccins, la santé de la population étant primordiale²⁰.

Un autre fait peut aussi nous scandaliser, c'est **le trafic de fœtus** qui s'est produit dans les années 1980-90 et qui, très certainement, continue afin d'alimenter la recherche vaccinale et plus généralement la recherche militaire dans la perspective d'une guerre

²⁰ Académie pontificale pour la Vie, *Moral reflections on vaccines prepared from cells derived from aborted human fetuses*, Cité du Vatican, 2005. Voir également: www.ncbcenter.org/NetCommunity/Page.aspx?pid=434 (The National Bioethic Center)

biologique. Les faits sont racontés dans un livre qui fait froid dans le dos²¹.

Les cultures cellulaires

Depuis de nombreuses années des cellules humaines ont été utilisées dans la fabrication des vaccins, en particulier les vaccins à virus, essentiellement parce qu'elles peuvent servir très longtemps dans les laboratoires et qu'elles sont considérées comme **totalem**ent « **sûres et inoffensives** », ce qui est loin d'être vrai. Si les bactéries peuvent être cultivées très facilement en laboratoire, les virus, pour leur croissance et multiplication, nécessitent des tissus vivants. C'est pourquoi l'on a utilisé jusqu'à maintenant quantité de tissus animaux provenant de poulets, de lapins, de singes, de hamsters, etc.

Le Pr Leonard **Hayflick** fut le premier aux États-Unis à développer la culture de cellules diploïdes humaines²². Il a notamment fabriqué, en 1962, le premier vaccin anti-polio oral sur ce type de cellules lorsqu'il travaillait au Wistar Institute à Philadelphie (Pennsylvanie). Ce vaccin n'est plus commercialisé ni utilisé en France depuis de nombreuses années, mais on continue à le faire ingérer sous forme de gouttes aux enfants dans les pays du Tiers Monde lors des campagnes massives de vaccination.

Ces cellules extraites de tissu fœtal humain (fibroblastes de poumon surtout) ont servi à créer la souche appelée **WI-38**, qui fut utilisée au départ pour fabriquer le vaccin polio, puis pour fabriquer le vaccin contre la rubéole et, par la suite, de nombreux autres vaccins. Plus d'un milliard de vaccinés à travers le monde, ont reçu des vaccins contenant la souche WI-38. D'autres cellules humaines sont également utilisées de nos jours, notamment dans la souche **MRC-5** (qu'on retrouve dans le vaccin hépatite A). À titre d'exemple, il a fallu 27 fœtus avortés pour pouvoir isoler, puis cultiver, le virus de la rubéole, dont la souche est appelée **WISTAR RA 27/3**. C'est le professeur américain Stanley

²¹ Rolande GIRARD, *Le fruit de vos entrailles – Du bébé éprouvette à la guerre bactériologique : le trafic de es fœtus*. Éd. **Surges**, J.J. Pauvert, 1985.

²² Diploïdes : cellules qui, en se divisant, conservent leur nombre normal de chromosomes présents par paires.

Plotkin qui mit au point, en 1969, le vaccin contre la rubéole avec cette souche et c'est encore celle-là que l'on trouve dans le vaccin combiné actuellement préconisé en France, le MMR Vax Pro et dans tous les vaccins ROR existants.

Les vaccins qui sont cultivés sur cellules diploïdes humaines issues de tissus de fœtus avortés sont :

Les vaccins polio buvables (WI-38)

Les vaccins ROR ou MMR (RA-27/3) (valence rubéole et oreillons)

Les vaccins contre la varicelle (MRC-5)

Les vaccins contre l'hépatite A (MRC-5)

Les vaccins contre la rage de deuxième génération (Wistar-Rabies)

La souche WI-38 est apparue aux États-Unis en 1961 : cette lignée provenait de cellules pulmonaires d'un fœtus humain féminin, intentionnellement avorté à 3 mois de gestation dans un hôpital suédois.

La souche MRC-5 a été développée au Royaume-Uni en 1966 ; cette lignée était dérivée des cellules pulmonaires d'un fœtus humain masculin, intentionnellement avorté à l'âge de 14 semaines.²³

Beaucoup d'autres souches cellulaires dérivées de fœtus humains ont été préparées aux fins de recherche en pharmacologie et pour la fabrication des vaccins (MRC-9 ; IMR-90 ; HEK 293 ; PER-C6...).

Vaccins et autisme²⁴

Les causes de l'autisme sont multiples et ses manifestations diverses. Une des causes évoquées dans les travaux scientifiques est **l'encéphalite post-vaccinale**. L'autisme résulte de mutations

²³

www.immunizationinfo.org/issues/vaccine-component/human-fetal-links-some-vaccines

²⁴ Se reporter, dans *Le Cep*, aux deux articles de Sylvie Simon : "Autisme et vaccination ROR" (n°20, p. 48) et "Rebondissement dans l'affaire Wakefield" (n°52, p. 55).

génétiques et d'une inflammation du cerveau, ce que peut engendrer toute vaccination. Quant à savoir si c'est l'ADN humain contenu dans les vaccins qui peut provoquer l'autisme, comme le suggère Helen Ratajczak, le débat est ouvert.

Mais, si les officiels continuent à nier tout lien entre autisme et vaccins, les arguments qu'apporte Helen Ratajczak, après avoir épluché la littérature scientifique sur le sujet, tiennent la route. « *De l'ADN humain en provenance des vaccins par recombinaison, un procédé l'intérieur d'une même espèce e développement du système nerveux central, la formation des synapses et la fonction des mitochondries* », rappelle-t-elle. Si l'on ajoute à cela l'action destructrice des composants toxiques des vaccins, dont le mercure, on arrive à une véritable épidémie de maladies neurologiques graves liées aux vaccinations.

*

*

*

Le site du CEP est un outil de travail !

Lorsque vous recherchez un article, un CD, le nom d'un auteur ou un thème, ayez le bon réflexe et pensez au site : le-cep.org

Outre le riche fonds formé par les numéros de la revue ayant plus de deux ans, le site comporte

diverses rubriques et va prochainement mette en ligne des documents méritant d'être diffusés, tout en s'avérant trop longs pour être insérés dans la revue.

L'agonie du mythe de l'ADN poubelle²⁵

Dr Jeffrey Tomkins²⁶

Présentation : Dans *Le Cep* n°62, Hugh Owen avait montré comment l'idée qu'il pût exister de larges portions du génome sans utilité, était une simple conséquence de l'évolutionnisme : pourquoi perdre du temps à découvrir des fonctions inconnues de telles séquences opaques, s'il s'agit simplement de portions qui auraient été fonctionnelles, mais il y bien longtemps chez de lointains ascendants de l'espèce actuelle ?

Heureusement, la recherche sur l'ADN non-codant s'est poursuivie, chez l'homme du moins, dans le cadre d'un vaste programme international, ENCODE, et nous sommes sûrs, désormais, que la totalité de l'ADN génomique est transcrit, même si les ARN de transcription ont d'autres missions que le codage de protéines. On trouvera ici quelques conclusions auxquelles conduisent les comptes-rendus publiés entre 2007 et 2012 sur le projet ENCODE. On en retiendra que le codage des protéines n'est qu'une des nombreuses fonctions assignées à la transcription de l'ADN.

Un vaste projet de recherche international, ENCODE (Encyclopédie des éléments de l'ADN)²⁷ a débuté en 2003 comme une extension du Projet de Génome Humain. Bien que le séquençage du génome humain fût pratiquement achevé dans son ébauche finale en 2004, on ne savait que très peu de chose sur la fonctionnalité de nombreuses zones en dehors des zones portions codant pour des protéines, qui ne constituaient que moins de 5 % de la séquence totale de l'ADN²⁸. Un grand nombre de biologistes pensaient que cet

²⁵ Repris de *Acts and Facts*, vol. 41, n° 11, novembre 2012. Aimablement traduit par Claude EON.

²⁶ Docteur (*PhD*) en génétique.

²⁷ The ENCODE Project Consortium. 2012. "An integrated Encyclopædia of DNA Elements in the Human Genome". *Nature*, 489 (7 414) : 57-74.

²⁸ International Human Genome Sequencing Consortium. 2004. "Finishing the euchromatic sequence of the human genome". *Nature* 431 (7011): 931-945.

ADN excédentaire avait peu de valeur et l'appelait "l'ADN poubelle" (*Junk DNA*). Cependant, de nombreuses études préliminaires sur les fonctions du génome contredisaient cette idée et montraient que l'ADN non-codant jouait un rôle important dans la régulation et les fonctions du gène.

Le projet ENCODE lança donc une vaste recherche pour en dresser la carte et caractériser les fonctions du génome humain dans sa totalité.

Dans la première tranche de résultats d'ENCODE, publiée en 2007, les auteurs de l'article principal affirmaient déjà que leurs études « *apportent la preuve convaincante que le génome est entièrement transcrit et que la majorité de ses bases peut être trouvée dans les transcriptions primaires, y compris les transcriptions des zones ne codant pas de protéines.* »²⁹

La transcription consiste à faire une copie d'un brin d'ADN de la double hélice en une **séquence** d'un brin d'ARN. Parfois ces ARNs sont utilisés pour faire des protéines (ARNs des gènes codant des protéines), tandis que dans d'autres cas ils codent directement des ARN régulateurs de différents types, qui sont utilisés pour contrôler le fonctionnement des gènes. Les chercheurs ont découvert que le génome était presque entièrement actif. En association avec cette considérable activité de transcription, il y a une grande variété de séquences de régulation de l'ADN ("*regulatory motifs*") impliquées dans les interactions protéines-ADN et agissant comme différents types d'aiguillages génétiques.

Après la première phase d'ENCODE, il devint clair qu'une recherche plus poussée était nécessaire. Les savants identifièrent une grande variété de séquences/motifs régulateurs de l'ADN dans l'ensemble du génome et découvrirent de nombreux types différents de moyens de contrôle de l'ADN. Une chose était dès lors certaine: le génome s'avérait beaucoup plus complexe qu'initialement envisagé. En fait, l'idée que le génome contenait une grande quantité "d'ADN poubelle" inutile fut rapidement discréditée.⁵

²⁹ The ENCODE Project Consortium. 2007. "Identification and Analysis of Functional elements in 1% of the Human Genome by the ENCODE Pilot Project", in. *Nature* 447 (7 146) ; 779-816.

La seconde phase d'ENCODE n'a pas été moins spectaculaire dans ses découvertes.

Dans le principal article publié dans le journal *Nature*, les auteurs ont écrit: « *Ces données nous ont permis d'attribuer des fonctions biochimiques à 80% du génome, spécialement en dehors des régions bien étudiées codant pour des protéines.* »¹

Et les 20% restants, sont-ils fonctionnels eux-aussi ? Selon Ewan Birney, principal coordinateur d'ENCODE, ce ne sont probablement pas non plus des déchets inutiles ; il déclare en effet: « *Il est probable que les 80% deviendront 100%* » et « *nous n'avons pas vraiment de gros fragments d'ADN redondant. La métaphore de la poubelle n'est pas tellement utile* »³⁰

Bien qu'étant lui-même évolutionniste, Birney prévoit que beaucoup de critiques vont contester le chiffre de 80% et la définition de ce que signifie "fonctionnel". Il ajoute: « *[Ce chiffre exprime] le mieux la différence entre un génome fait principalement de bois mort et un autre qui est vivant et actif* » et « *peu importe comment vous le prenez, nous devons nous habituer au fait qu'il y a beaucoup plus dans le génome que ce que nous en savions.* »⁶

Que dit maintenant Birney à propos du terme "ADN poubelle" ? *Scientific American* lui a demandé : "Devrions-nous retirer l'expression « ADN poubelle » maintenant?", ce à quoi l'intéressé a répondu : « *Oui, je crois vraiment que cette expression doit être totalement supprimée du vocabulaire. C'était un peu une expression de fortune pour décrire les phénomènes très intéressants découverts dans les années 1970. Je suis maintenant convaincu que ce n'est tout simplement pas une façon très avantageuse de décrire ce qui se passe.* »³¹

Tom Gingeras, un des patrons du projet ENCODE, déclare également : « *Presque chaque nucléotide est associé à une fonction*

³⁰ Yong,E. "ENCODE: the rough guide to the human genome". *Discover Magazine*. Posted on discovermagazine.com, 8 septembre 2012.

³¹ HALL S., "Hidden Treasures in Junk DNA". in *Scientific American*, Posted on scientificamerican.com, 8 septembre 2012.

d'un type ou d'un autre, et nous savons maintenant où ils se trouvent, ce qui se lie à eux, ce que sont leurs associations etc. »⁴

Certains vont peut-être dire que ces déclarations des chercheurs d'ENCODE ne sont que du battage médiatique. Mais, ce chiffre de 80% vient directement d'une allégation clairement écrite dans une étude de 18 pages du prestigieux journal *Nature*.³ En outre, cette assertion faisant autorité venait de la principale étude parmi les 30 autres publiées simultanément et signées par des centaines d'éminents spécialistes du génome de nombreux laboratoires du monde entier.

Mais alors, qu'étaient donc exactement ces découvertes choquantes ? Il est difficile de condenser cette recherche parce qu'elle a été publiée dans 30 articles différents. Et pourtant, les chercheurs ne font encore qu'effleurer la surface de la complexité du corps humain et de son génome. De fait, les résultats actuels ne proviennent que de 147 types de cellules humaines alors que le nombre de ces types chez l'homme est bien supérieur à 550³². Voici quelques unes des découvertes récentes:

Plus de 80% du génome humain est activement impliqué dans au moins une ou plusieurs réactions biochimiques associées à la régulation du gène dans un type de cellule au moins. Pratiquement tout le génome se trouve à grande proximité d'une séquence de régulation ou d'une autre et, par conséquent, très peu du génome peut être considéré comme sans rapport avec sa fonction complète.

Le génome humain peut être classé en 7 grandes catégories d'états génétiquement actifs qui favorisent l'expression du gène et couvrent 399 124 régions différentes.

Bien que le génome humain ne contienne que 21 000 gènes environ, les savants ont trouvé 70 292 régions dites *séquences*

³² VICKARYOUS M. K. & HALL B K., "Human cell type diversity, evolution, development and classification with special reference to cells derived from the neural crest", in *Biological Review* 2006.,81 (3); 425-455.

promotrices situées en amont des régions codant pour des protéines. Cette découverte confirme l'idée que les gènes sont comme un couteau de l'armée Suisse, donnant une grande diversité de produits et de résultats selon la manière avec laquelle ils sont traités et contrôlés.

L'expression du gène est contrôlée par une large gamme de protéines régulatrices, de modifications chimiques dans l'ADN (facteurs épigénétiques), de caractères promoteurs de gènes (sites spécifiques de l'ADN) et de séquences promotrices, situés parfois à des milliers ou millions de bases du gène ou du groupe de gènes concerné. Tous ces traits spécifiques agissent de concert avec d'autres gènes et mécanismes de régulation dans un réseau irréductiblement complexe et coordonné de manière très élaborée.

La variation génétique reliée à ENCODE joue un grand rôle dans la variabilité observée chez les humains – peut-être davantage que la variation observée dans les régions codant pour des protéines. Beaucoup de maladies héréditaires sont associées à des variations ou des mutations de régions découvertes lors du projet ENCODE et non des régions déjà connues codant pour des protéines.

Ces incroyables découvertes d'ENCODE ont eu un impact énorme dans le monde de la génétique et de la biologie. Oui vraiment, la plupart des histoires en vogue décrivant cette recherche donnent l'impression d'avoir été écrites par des antiévolutionnistes ou des adeptes du dessein intelligent – les articles de presse font très peu ou pas du tout mention de l'évolution. Cependant, les vedettes de l'évolutionnisme, qui n'ont qu'une connaissance limitée de la génétique moléculaire et des détails du Projet de Génome Humain, furent offusquées par la vague des rapports sur ENCODE qui ont inondé les canaux des médias populaires. Bien qu'écrits par des évolutionnistes, les messages publiés par ENCODE ont clairement donné l'impression d'être favorables aux œuvres étonnantes du Dieu Créateur dans Sa création, Lui qui a inspiré au psalmiste cette Parole:

« Je Te loue d'avoir fait de moi une telle merveille

T e s œ u v r e s s o (Ps 139, 14) m i r a b l e s ! »

HISTOIRE

« Si l'homme est libre de choisir ses idées,
il n'est pas libre d'échapper aux conséquences des idées qu'il a choisies. »

(Marcel François)

Enquête sur le massacre du 25 décembre 1793 dans l'église Saint-Jacques de Pouzauges IV^e partie: les fruits du massacre au XX^e siècle

Dr Jean-Maurice Clercq

Présentation : Après avoir passé en revue, dans le dernier numéro du *Cep*, l'histoire religieuse de Pouzauges, avec la reprise de la vie religieuse après la tourmente révolutionnaire, force est de noter, au vingtième siècle, une vitalité paroissiale surprenante, sans commune mesure avec données statistiques habituelles. Malgré la persistance de la division entre catholiques et protestants, et sans doute aidée par le long ministère (44 ans ; de 1898 à 1942) d'un pieux curé, cette vie spirituelle intense se traduit par l'ordination en moyenne d'un prêtre par an entre 1935 et 1965. À cette date, étaient issues du village 80 religieuses réparties dans 27 congrégations. En 1944, les écoles catholiques comptaient 7 fois plus d'élèves (filles et garçons) que les deux écoles publiques. Et ce, alors que la Vendée, avant la Révolution, ne se distinguait pas par sa religiosité. Il faut donc admettre un facteur supérieur, à savoir les grâces abondantes répandues sur la paroisse par le sang des (martyrs) massacrés en 1793.

1. Du début du XX^{ème} siècle à 1965³³

³³ Nous avons choisi l'année 1965, car la documentation statistique de nos sources s'arrête pour leur ensemble à cette date. Il est aussi constaté qu'à partir de cette année-là les pratiques religieuses ont commencé à se modifier rapidement dans toute la France. C'est donc aussi une date charnière.

L'événement majeur en ce début de XX^e siècle restera les inventaires des lieux de culte à la suite de la loi de Séparation des Églises et de l'État en 1905. L'inventaire de l'église Saint-Jacques avait été prévu le 23 janvier 1906 et ne put se réaliser, malgré les demandes de ne pas s'y opposer faites par le curé sur directive de l'évêque de Luçon. Les fidèles rassemblés dans l'église empêchèrent le fonctionnaire d'intervenir et le forceront à sortir. Nouvelle réquisition le 29, mais cette fois avec le renfort de la gendarmerie à cheval.

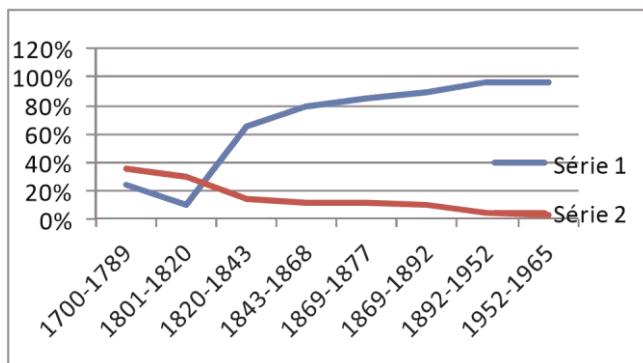
La population fait le siège de l'église qui est barricadée aussi de l'intérieur. Les cloches sonnent à toute volée pour appeler la population à la rescousse. Les forces de l'ordre sont nerveuses et brutales, débordées. L'affrontement durera toute la journée. Le ton monte, les pierres commencent à voler, on frise l'émeute. Pouzauges est l'une des premières villes de Vendée à avoir son inventaire, et la Vendée fait partie des premiers inventaires de France. Tout le monde craint le dérapage, car l'explosion de violence qui pourrait s'ensuivre et qui s'étendrait alors comme une traînée de poudre dans tout le bocage vendéen, puis certainement dans le reste de la Vendée et peut-être de la France... Le Comité Républicain, regroupant les protestants, les libres-penseurs et les républicains, avait déjà menacé de ressortir les armes en vue de faire respecter la loi républicaine... Le curé comme le maire déploierent d'ultimes efforts et réussirent en fin de journée à apaiser la situation : l'inventaire put se réaliser fort sommairement vers 20h, après 12 heures d'obstruction par la population. Au-delà de l'anecdote, il faut surtout percevoir la scission profonde existant dans la population de Pouzauges entre les catholiques devenus majoritaires et les protestants et républicains laïcs fortement minoritaires. Il y avait donc encore et toujours, se détestant, deux « groupes » rivaux³⁴ qui perdurèrent jusque dans les années 1960, avec deux stades, deux fanfares, deux équipes de football, deux cinémas, deux écoles, deux cantines, etc., les uns créés par les œuvres laïques et les autres par le Cercle catholique. Il y avait à Pouzauges, la ville haute, catholique avec l'église, les écoles catholiques, le stade, le cinéma, et la ville basse, protestante, laïque et républicaine. Les défilés religieux (processions de Fête-Dieu en particulier) ne dépassaient pas cette frontière invisible, sous peine de provocations...

³⁴ L'auteur de cet article se souvient, étant enfant, des embuscades en sortie d'école catholique effectuées par des écoliers de l'école laïque et des batailles à coup de marrons, du style « Guerre des boutons ». Il se souvient aussi, lorsqu'il s'est installé comme professionnel de santé (chirurgien-dentiste) dans cette même bourgade, y succédant à son père, de la perte initiale de clientèle (protestants et libres-penseurs) parce qu'il allait à la messe.

Jusqu'en 1965, l'évolution de la communauté catholique avait toujours été en progression³⁵ : 85% de la population en 1843 ; 90% en 1892-1907 ; 96% en 1952 et 97% en 1965.

L'évolution de la population protestante subissait le chemin inverse : de 36% de la population à la veille de la Révolution, elle était descendue à 15% en 1843, puis à 10% en 1892-1907, pour arriver à 3 % en 1965.

Fig. 1. Évolution des communautés religieuses de Pouzauges



Ligne rouge (série 2) : proportion de protestants

Ligne bleue (série 1) : proportion de catholiques

Le 17 juin 1916, la paroisse était consacrée au Sacré-Cœur de Jésus et le 18 avril 1918, c'était au tour des autres paroisses du canton.

On ne peut évoquer la vie de la paroisse au XX^e siècle sans parler du ministère de 44 ans (1898-1942) du chanoine

³⁵ Ces chiffres sont essentiellement basés sur le nombre de communions aux grandes fêtes religieuses, celles de Pâques en particulier. Sans vouloir préjuger des intentions des communiant, il est certains qu'y sont inclus aussi ceux qui ne sont présents aux offices religieux que par convention ou pression sociale et pour le « qu'en dira-t-on ». Mais cela n'en fait pas moins le reflet d'une réalité.

Ferdinand Bureau (1859-1942) nommé curé, qui marqua de son empreinte énergique et pieuse tous ses paroissiens.

Homme de devoir, profondément religieux, dévoué, d'une grande humilité et rectitude morale, très apprécié et aimé de la population, il s'usa jusqu'au bout à la tâche et laissa un souvenir très profond. Ainsi, par exemple, lors de la mission prêchée en 1937, les réunions du soir et les conférences réunissaient de 1 200 à 1 500 personnes, avec autant d'hommes que de femmes et moitié de jeunes, pour une population s'élevant à 2 900 personnes. La communion de clôture dura 1h30 ! Pour ses noces d'or célébrée le 3 juin 1932, la veille, à l'issue de l'heure sainte du soir, la population attendit le départ du curé pour lui faire la surprise le lendemain en décorant de fleurs pendant la nuit et l'église et les rues... Lorsqu'il mourut d'épuisement, la population le pleura comme un père. Son cercueil, porté par 4 hommes, fut processionné dans le silence le plus impressionnant à travers toute la ville, avec les maisons aux portes et aux volets clos en signe de deuil. Sous son ministère fructueux, il y eut 28 ordinations de séminaristes originaires de Pouzauges !

*H k i 0 5 " N c " ë " u w t r t k u g " ì " r t ² r c t ² g " r q w t " n g
n ø c d d ² " D w t g c w " * 3 ; 5 4 + "*



ÉGLISE DE POUZAUGES (VENDEE)

YVES BARRON, FOTAFRE

À son décès, on peut noter qu'il y avait 7 grands séminaristes et 14 petits séminaristes en formation originaires de Pouzauges.

Pendant la guerre, en novembre 1943, la statue de Notre-Dame de Boulogne pérégrina au milieu de l'enthousiasme et de la liesse générale, dans les rues de Pouzauges drapées et décorées de guirlandes fleuries.

Pouzauges a connu cinq curés en 141 ans, de 1801 à 1942, tous de bons et zélés pasteurs qui ont su redresser la paroisse dans une continuité de politique pastorale. Puis, de 1942 à nos jours (2012), on compte 12 curés. La Vendée était considérée comme une « terre de vocations » et Pouzauges arrivait en tête. Ainsi, le taux vendéen d'ordination pour les années 1925-1929 était de 70‰, et de 92,5‰ pour 1940-1947 contre respectivement 29,2 et 30‰ sur le plan national³⁶.

³⁶ Chanoine BOULARD, *Essor ou déclin de clergé français*, Paris, Éd. du Cey, 1950, cité par Charles Suaud in "Contribution à une sociologie de la vocation : destin religieux et projet scolaire", art. in *Revue française de sociologie*, XV, 1974, p77.

Fig. 2. Les vocations sacerdotales à Pouzauges



Sur les 59 prêtres sortis de Pouzauges entre 1845 et 1965³⁷, 29 ont été ordonnés entre 1935 et 1965.

Et lorsque l'on compte le nombre de religieuses natives de Pouzauges encore en vie en 1965³⁸, il y en avait 80 appartenant à 27 congrégations différentes ; cela permet d'estimer qu'il y eut certainement 2 à 300 vocations religieuses féminines depuis la fin de la Révolution.

L'instruction scolaire va aussi dans le même sens : une grande fréquentation des écoles privées catholiques et une désaffectation des écoles publiques. Si nous nous penchons sur l'année 1885, époque où les écoles privées catholiques étaient interdites, on voit à Pouzauges que l'école publique de filles de 6 à 13 ans se composait de 2 établissements. L'un est dirigé par une maîtresse protestante avec 21 élèves dans des locaux pouvant en recevoir plus de 40 et l'autre établissement, tenu par des religieuses de Torfou en civil, en comptait 160 !

³⁷ Il n'y avait eu qu'une seule ordination entre 1805 et 1845. Il serait plus exact de dire qu'il y eut 14 ordinations de 1845 à 1895 et 46 ordinations de 1895 à 1965.

³⁸ Nous ne pouvons proposer que les chiffres de 1965

En 1902, par application de la loi, les religieuses de l'école des filles furent chassées, suivies des frères de Saint Gabriel de l'école des garçons ; leur école comptait à ce moment-là 175 élèves contre 40 pour la partie publique.

Pour 1944, on comptait une école publique de garçons avec 35 élèves et une autre pour les filles de 60 élèves y compris la maternelle, tandis que les écoles catholiques de filles et de garçons représentaient un effectif total de 658 élèves sans maternelle. Sur la paroisse, la Confrérie du Saint-Sacrement comprenait 58 membres, celle des mères chrétiennes : 192 membres, et celle des enfants de Marie 115 membres.

Pour terminer, il faut relater, un événement survenu en 1944 qui aurait pu être dramatique, et qui montre la protection de la Providence sur la paroisse et la commune. Au début de la guerre, le canton accueillit 8 à 900 réfugiés des Ardennes et les familles pouzaugaises avaient pris l'habitude de se réunir tous les jours afin d'implorer la protection de Notre Dame sur les prisonniers de guerre de Pouzauges, ainsi que sur les nombreux jeunes requis pour le travail obligatoire (STO) en Allemagne dès 1943. Depuis le 15 août, la population, se joignant à ces familles, remplissait l'église à 17 h pour réciter le rosaire, implorant la Reine du ciel d'écarter tout malheur de la petite cité.

Le 24 août, une compagnie allemande s'établit à la porte de Pouzauges et prend au hasard 7 otages dans la population, dont une femme. Au cours de cette période historique agitée, qui suivait le débarquement des Alliés et durant laquelle des poches de résistance allemandes s'organisaient, en particulier sur La Rochelle et Saint-Nazaire, les soldats allemands n'hésitaient pas à incendier les villages lors de leurs déplacements et à fusiller des otages au moindre grabuge. Le lendemain, le 25 août³⁹, alors que la compagnie allemande était partie incendier une bourgade voisine, trois FFI qui avaient été parachutés dans la région, de passage par hasard près de Pouzauges, attaquèrent le camp occupé seulement

³⁹ Le 25 août est le jour de la Saint-Louis dont la statue était à la place d'honneur dans le chœur, à côté de sainte Jeanne d'Arc, près du vitrail posé peu avant dans l'année, dédié à Notre Dame et situé à côté de son autel.

par trois soldats gardant les otages. Ils tuèrent la sentinelle par surprise avant de s'enfuir.

Six des sept otages (le dernier, blessé, était inconscient) réussirent à s'échapper. Au retour de la compagnie, la pire des vengeances était à craindre. Un prêtre originaire de Pouzauges, professeur d'allemand, et par bonheur en vacances dans sa famille, intervint au péril de sa vie et réussit à convaincre les officiers allemands de n'effectuer aucunes représailles et de permettre au blessé d'être conduit dans une clinique pour y être soigné. C'est ainsi que Pouzauges fut sauvé des flammes et que la vie de ses habitants fut préservée. Les Pouzaugeais y virent la protection maternelle de Notre Dame, d'autant plus que, l'année suivante, tous les prisonniers, au grand complet, rentrèrent à Pouzauges⁴⁰.

En 1963-64, des aménagements intérieurs de l'église Saint-Jacques durent être entrepris en vue de gagner de la place, l'église, pourtant spacieuse, devenait trop petite, malgré ses 800 places assises et ses 3 à 4 messes dominicales pour une population totale s'élevant à 4 800 habitants.

Ce rapide historique concernant l'évolution des communautés catholiques et protestantes de Pouzauges montre un indéniable virage après la Révolution. Après avoir dominé plus de deux siècles, le culte réformé s'est très fortement étioilé. Deux facteurs expliquent cette évolution : 1- le caractère dominant de ce groupe avant d'être lui-même persécuté, ce qui amena des expatriations (12,6% des familles protestantes) et donc une réduction de ses membres ; 2- l'engagement actif du côté révolutionnaire de l'ensemble de la communauté, ce qui se révéla un mauvais choix politique en Vendée.

⁴⁰ La guerre de 1914-18, qui avait épargné la population civile de Pouzauges, du fait de sa situation géographique, avait provoqué la mort de 139 soldats parmi les quelque 500 appelés partis combattre (la plupart avec l'insigne du Sacré-Cœur de 1793 cousu sur leur chemise), soit 27,8% des appelés. Pour comparaison, si l'on prend une petite commune voisine, Monsireigne ayant une population de 894 habitant en 1914, on compte 18 soldats tués pour une population trois fois plus petite et 7 victimes de la guerre de 1939-45. Précisons que la Seconde Guerre mondiale fit 9 victimes sur Pouzauges, dont 2 femmes (une religieuse et une infirmière), soit 0,24% de la population contre 1,5% en moyenne nationale

Il est à remarquer que dans l'ensemble, la Vendée, avant le soulèvement de 1793 « *ne paraît pas se distinguer sa religiosité*⁴¹ ». Elle montra à la suite des persécutions révolutionnaires une foi renouvelée et plus vigoureuse qui dynamisa la communauté catholique. Cela peut déjà se présenter comme un fruit spirituel pour la Vendée militaire en général.

Mais à Pouzauges, la progression de la foi catholique en paraît d'autant plus spectaculaire qu'elle partait d'un niveau quasiment nul à partir du 25 décembre 1793 pour atteindre des sommets surpassant tout ce qui pouvait être observé dans le reste du département. Les chiffres des vocations religieuses, qui sont les plus élevés de la Vendée – celle-ci venant en tête des départements français⁴² –, peuvent être considérés comme une confirmation éclatante.

Cependant, sur le plan humain, rien ne permet d'expliquer une si forte reprise et une si forte progression de la foi catholique sur Pouzauges au XIX^{ème} siècle, avec une administration municipale globalement anticléricale, même en présence d'excellents pasteurs, si l'on ne fait pas intervenir l'intercession spirituelle des 400 martyrs de la nuit de Noël 1793, massacrés en haine de la foi, pour le simple motif d'être présents à la célébration de la messe de minuit.

Ici encore semble se vérifier l'adage :

« *Le sang des martyrs devient semence de chrétiens.* »

Documents consultés

1- Archives départementales :

- 1.1- Registre municipal d'état civil de Pouzauges (période révolutionnaire, Premier Empire).

⁴¹ *Recherche Vendéenne*, n°19, 2012, p 260.

⁴² Pour ce qui concerne le denier de l'Église, la collecte paroissiale, les offrandes de messes et les casuels, la Vendée est un des départements les plus généreux de France (+ 37% au dessus de la moyenne nationale).

- 1.2- Registre paroissial de Pouzauges-la-Ville (1737-1793).
 - 1.3- Registre paroissial de Pouzauges-le-Vieux (1770-1793).
 - 1.4- Inventaires des Biens nationaux.
 - 1.5- Ventes des Biens nationaux.
 - 1.6- Inventaire de 1808 des maisons détruites en Vendée.
 - 1.7- Registre d'indemnisation de 1810 des maisons détruites de Vendée.
 - 1.8- Registre protestant du Bas-Poitou d'avant la Révolution.
- 2- Archives diocésaines :**
- Documents concernant Pouzauges transmis par l'archiviste diocésain.
- 3- Archives municipales de Pouzauges :**
- 3.1- Registre d'état civil de Pouzauges-la-Ville à partir de la période révolutionnaire.
 - 3.2- Registre d'état civil de Pouzauges-le-Vieux à partir de la période révolutionnaire.
- 4- Archives paroissiales de Pouzauges :**
- 4.1- Registre paroissial (1801-1830).
 - 4.2- Chemises XVII et XVIII.
- 5- ARRÊTÉ** du Conseil Général du département de la Vendée relatif au mode de réquisition des citoyens du département contre les ennemis de la République (7 septembre 1793).
- 6- ARRÊTÉ** du Conseil Général du département de la Vendée relatif aux signes extérieurs de culte (22^e jour du 2^e mois de l'an II).
- 7- ARRÊTÉ** du District de Fontenay-le-Peuple relatif au secours à accorder aux patriotes réfugiés (18 pluviôse an II).
- 8- ARRÊTÉ** du district de Fontenay-le-Peuple relatif aux travaux par réquisition et à l'arrestation de ceux qui chômeront les dimanches et fêtes (9 thermidor an II).
- 9- CODE** de la construction et de l'habitation concernant les établissements recevant du public.
- 10- INSEE** : chiffres des recensements de la population du canton de Pouzauges (1791- 1876).
- 11- LETTRE PATENTE** du Roi pour l'admission des non catholiques, décret du 24 décembre 1789.

Bibliographie

- 1- ARTARIT Jean : "Dominique Dillon, curé, vendéen et révolutionnaire", La Roche-sur-Yon, Centre Vendéen de Recherche Historique, 1995, 296 p.
- 2- BÉGAUD Jean-Marc, SARRAZIN Jacques & Valérie : "Souterrains refuges du canton de Pouzauges Vendée", Association pour le

- Développement de l'archéologie sur Niort et les environs, Éd. Adame, 2012.
- 3- BILLAUD Auguste, *Histoire religieuse de Pouzauges*, Luçon, 1967, 286 p.
- 4- BLANDIN Clément, *Pouzauges, ses paroisses*, t. 1, 269 p., Fontenay-le-Comte, Lussaud, 1961.
- 5- BROCHET Louis, *Histoire des Guerres de Religion en Bas-Poitou et pays circonvoisins*, t. 2, Fontenay-le-Comte, Lussaud, 1894.
- 6- BREBION Jean-Pascal, *Deux cantons vendéens dans la fièvre des Inventaires* (Pouzauges et St-Laurent/Sèvre), Angers, Université de l'Ouest, 1988.
- 7- CARRÉ Adrien : "L'Ouest catholique du XVI^e à l'insurrection, et l'implantation protestante", in *Revue du Souvenir Vendéen*, n° 122, 1978
- 8- CVRH n°1 et 19, La Roche-sur-Yon, 1994 & 2012.
- 9- CVRH n° 16, "Richelieu. De l'évêque au ministre", La Roche-surYon, 2009.
- 10- MOSCOVICI Serge, *Psychologie des minorités actives*, Paris, PUF, 1945.
- 11- POUTE Eugénie de, *L'Union chrétienne-le-Comte, à Font*, Médiaspaul, 1989.
- 12- RIEDMATTEN L. de, "Variation des monnaies, des salaires et des prix à travers les siècles", in *Journal de la Société statistique de Paris*, t. 85 (1944), pp. 7-20.
- 13- SCHAMAUN André, "Liste des maires de Pouzauges de la Révolution à 1900-1905", art. in ?
- 14- SCHAMAUN A., "Factum de Pouzauges (Protestantisme)", 1925.
- 11- SCHAMAUN A., "Parc Soubise (Protestantisme)", 1925.
- 12- SUAUD Charles, "Contribution à une sociologie de la vocation", art. in *Revue religieuse de sociologie*, XV, 1974, p 77.
- 13- VRAY Nicole, "Protestants de l'Ouest", 1993.
- 14- Divers documents et archives protestantes sur Pouzauges et sa région que l'on m'a permis de consulter en leur temps.

*

*

*

NOS CORRESPONDANTS PUBLIENT

N o / i n k u g . " n g " U k n u p p a r H u g h e s P e t i t C e v k q p "

Nous sommes toujours, de quelque manière, le produit d'une histoire et l'Église qui est en France n'échappe pas à cette règle. On ne comprend donc bien ce qui lui arrive sans élucider les choix décisifs qui ont orienté ses idées sociales et, tout particulièrement, son recrutement. Hughes Petit enseigne l'histoire des idées politiques à l'université de Grenoble. Il trace ici un parallèle entre deux mouvements qui ont été l'un et l'autre condamnés et encensés tour à tour par les autorités de l'Église. Fondé sur une vaste documentation, cet ouvrage se lit comme un roman : les hommes, les faits et les idées se conjuguent pour laisser apparaître la trame d'un conflit intellectuel toujours inachevé. Encore un exemple de « double magistère » qui nous alerte sur le caractère provisoire des orientations prises et laisse entrevoir la possibilité d'un rebond : la crise, disait Alain Tilloy, c'est quand on ne sait pas encore qui va gagner !

(Paris, Nouvelles Éditions Latines, 1998, 368 p.)

SOCIÉTÉ

« Il a plu à Dieu qu'on ne pût faire aucun bien aux hommes qu'en les aimant. »
 » (P. Le Prévost)

La vision globale du christianisme⁴³

Maciej Giertych⁴⁴

⁴³ Aimablement traduit par Claude Eon

⁴⁴ Connue d'abord de nos lecteurs comme généticienne à l'Académie des Sciences de Pologne, M. Giertych est aussi un acteur avisé de la vie politique,
Le Cep n°64. 3^{ème} trimestre 2013

Résumé : La mondialisation en cours, la facilité des échanges et des déplacements, la diffusion de normes et de techniques communes, tout cela se fait sous l'impulsion de l'Occident. Or, selon les travaux de l'historien polonais Feliks Koneczny, une synthèse de plusieurs civilisations est impossible. Si nous voulons préserver ce que nous sommes, il est donc à souhaiter que l'Europe impose au monde entier sa propre civilisation chrétienne, avec son respect des libertés locales et ses traits caractéristiques déjà en cours d'universalisation : une éthique s'imposant aux lois, un gouvernement représentatif, la liberté civile, la famille nucléaire autonome, le principe de subsidiarité (permettant précisément de faire accepter des normes globales), les libertés économiques, le droit romain, etc. Mais il faudra lutter contre les déviations des Occidentaux, en particulier le socialisme étatique et l'immoralité. Une telle mission mondiale pourrait réveiller une Europe devenue consumériste et oublieuse de ses origines chrétiennes.

Le monde rétrécit

La mondialisation s'approche à grands pas. Progressivement nous devenons un village planétaire. Nous nous intégrons à l'échelle mondiale. Nous voyageons sans cesse, pour les affaires ou pour le tourisme, mais toujours plus loin, toujours plus vite, toujours en plus grand nombre. À quoi ressemblera ce monde globalisé qui s'approche ?

Cela dépend de nous. Avons-nous quelque plan particulier à cet égard ?

Peut-être d'autres en ont-ils un qu'ils mettent progressivement en œuvre ? Nous n'aimons pas la plupart des choses que nous voyons. Peut-être devrions-nous nous arrêter et nous demander comment les choses devraient être pour que nous les aimions. Je voudrais montrer ici comment je vois un globalisme chrétien et entamer une discussion sur ce sujet.

Je commencerai par rappeler la plus importante loi de l'Histoire découverte par l'historien et philosophe polonais Feliks

ayant passé, enfant, les années de guerre à Londres où son père avait émigré avec le gouvernement polonais en exil. Député européen, avec un fils Vice-premier ministre, il causa quelques émotions à Bruxelles en 2006, par sa mise en cause de l'évolutionnisme dans l'enseignement (*cf. Le Cep* n°38, p. 3) et par sa défense d'une vision chrétienne de l'Europe (*cf. Le Cep* n° 40 et 41).

Le Cep n°64. 3^{ème} trimestre 2013

Koneczny⁴⁵: **il n'y a pas de mariage viable entre les civilisations.** Ces mariages sont impossibles; ils ne réussissent jamais et ne réussiront jamais, ce qui veut dire que **tous les plans voulant fusionner les civilisations en une société globale sont nécessairement voués à l'échec.** Cessons d'en rêver ! Les diverses civilisations veulent se maintenir et chacune cherchera à s'étendre. Prenons donc soin de l'essor de notre propre civilisation « occidentale, européenne et latine » comme la nomme Koneczny. C'est justement par le processus de mondialisation qu'existe une chance pour le monde entier d'être organisé sur la base de notre civilisation.

La mondialisation est le fruit des efforts de générations d'européens. C'est le monde occidental qui a globalisé le monde, d'abord par les découvertes géographiques, puis par l'expansion coloniale (associée à la christianisation), puis par le progrès technologique et méthodologique et, finalement, par l'informatisation. Les instruments tels que la poste, le télégraphe, le téléphone et l'internet viennent du monde occidental. Nous avons imposé au monde notre calendrier (établi à partir de la naissance du Christ), la division du monde en fuseaux horaires (à partir de Greenwich) des poids et mesures de plus en plus uniformes (les normes du Bureau International des Poids et Mesures de Paris), les mêmes chiffres (dits arabes), des symboles de plus en plus uniformes sur les routes, dans les voitures, sur les ordinateurs, un clavier commun (AZERTY), des événements sportifs (les Jeux Olympiques, le Mondial), des congrès scientifiques dans tous les domaines du savoir, des compétitions artistiques (le concours Chopin, par exemple), etc.

Avant que l'homme ait atteint une célérité supérieure à celle du cheval ou du bateau à voile, le monde était vaste. Mais nous avons eu les chemins de fer, les automobiles, les bateaux à vapeur, les avions, les hélicoptères, autant de découvertes du monde

⁴⁵ Cf. *Le Cep* n°40 (pp. 62-74) et n°41 (pp. 58-75). Dans le même ordre d'idées, signalons la traduction en anglais réalisée par Maciej GIERTYCH d'une œuvre importante de Feliks KONECZNY: *The Jewish Civilization*, Komorów, ANTYK, 2012, 1 100 p. (antyk2@tlen.pl).

occidental. Aujourd'hui ce n'est plus un problème de vivre dans une ville et de travailler quotidiennement dans une autre. Aujourd'hui ce n'est pas un problème de foncer de Rome à Londres et retour dans le même après-midi, juste pour signer quelque contrat. Passer un week-end dans un pays lointain est devenu possible. La rapidité des liaisons aériennes ne cesse de croître. Dans beaucoup de domaines nous avons une coopération internationale permanente. Nous avons une police mondiale (Interpol), des tribunaux internationaux, les Nations Unies et ses diverses agences (FAO, UNESCO, OMS, etc.), l'Union Postale, la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International. Nous avons une réglementation mondiale des voyages maritimes et aériens. Et, finalement, nous avons de plus en plus une langue commune pour tous ces contacts, l'anglais.

Il y a aussi des accords régionaux. Les alliances militaires telles que l'OTAN, la Ligue Arabe, l'ANZUS (Australie, Nouvelle Zélande, USA), la SADC (Amérique du sud) et la SCO (*Shanghai Cooperation Organization*: Chine, Russie et Asie centrale) sont des associations de défense fondamentalement opposées entre elles, mais coopérant en fait ; et d'autres alliances mutuelles sont possibles. Il existe diverses unions économiques et politiques (Union Européenne, ALENA, ASEAN, Union Africaine, etc.). Entre celles-ci, non seulement la coopération mais même des unions sont possibles. L'idée même de toutes ces unions vient du monde occidental.

Nous composons une organisation mondiale unique au sens technique. Mais quel sera son esprit ? Nous devons nous battre pour cela. Ce serait bien si notre culture d'organisation de la vie commune suivait la réussite technique du monde occidental.

Ceci est réalisable mais demande un effort dans cette direction. Ceci pourrait apporter une paix durable dans le monde.

Une éthique commune

Les divers peuples du monde ont des éthiques diverses. Certains dispensent l'État de toute obligation éthique: il doit être efficace et couronné de succès. D'autres dispensent le gouvernement des contraintes éthiques: il doit avoir les mains libres. Il peut y avoir deux éthiques différentes, l'une à usage interne et l'autre à usage

externe. Il y a des civilisations fondées sur des livres sacrés: la *Thora*, les *Védas*, le *Coran*. À quoi devrait ressembler l'éthique mondiale ? Je pense que, puisque la mondialisation vient de l'Europe, c'est notre éthique occidentale qui devrait dominer le monde. Il s'agit d'une éthique totale: obligatoire pour tout le monde, pour toutes les situations, en matières privées aussi bien que pour les affaires commerciales, sociales, politiques, économiques, nationales et internationales ; la même envers les amis et les ennemis, obligatoire en vertu de son propre principe. Les lois, y compris les lois internationales, devraient être rédigées selon les préceptes de l'éthique. Il est impropre de faire dériver la morale de la loi, même s'il s'agit d'une loi révélée, parce qu'alors l'utilisation abusive de lacunes dans la loi prend le statut de la moralité.

Nous devrions essayer d'enseigner au monde entier notre conception de l'éthique.

Dans notre civilisation occidentale, latine, la morale se développe. On devrait faire l'effort constant d'y travailler. Constamment, nous faisons passer quelque chose de l'éthique vers les lois écrites. Mais l'éthique est antérieure à la loi. Avant de prendre des décisions légales, d'abord à l'échelle nationale puis internationale, il doit exister une approbation morale. La vie apporte sans cesse des nouveautés: ceintures de sécurité dans les voitures, fertilisation *in vitro*, organismes génétiquement modifiés, taxes égalisatrices, survol des propriétés privées par des aéronefs modèles réduits, etc. Nous devons choisir des normes pour ces inventions. Tout n'est pas immédiatement évident ; il faut une discussion sur les normes pour ces choses, une discussion sur ce qui est l'approche la plus éthique.

C'est seulement lorsque la moralité d'une approche est obtenue que les lois écrites apparaissent.

La tolérance religieuse fait partie de l'éthique chrétienne occidentale. Les adeptes des autres fois méritent le respect, de même que les païens et les athées ; cependant nous attendons que tous ceux-là respectent notre propre foi. Nous devons défendre notre droit à la confesser et sa présence dans le domaine public. D'autre part nous devons nous défendre contre le blasphème, les cultes sataniques et l'intolérance de la part des membres des autres fois.

Nous ne voulons pas que l'État se mêle de notre vie religieuse, mais nous voulons que l'État défende notre droit de pratiquer librement notre religion.

Dans notre tradition, ce qu'enseigne l'Église ne regarde pas l'État. D'un autre côté, l'Église a le droit mais aussi le devoir d'intervenir lorsque, dans l'État, les choses ne se passent pas correctement, lorsque la loi morale est transgressée. C'est ainsi que nous comprenons le rôle politique de l'Église, sa place dans le domaine public. Nous aimerions voir ces mêmes relations en vigueur dans le monde entier. Nous devons combattre partout les tendances à nationaliser la religion, à laisser réglementer les religions par le gouvernement. Nous voyons combien il est difficile pour les Chinois d'accepter les nominations d'évêques faites par le Vatican, et d'admettre que celui-ci ne reconnaisse pas ceux qui sont nommés par le gouvernement. Nous voyons qu'en Russie l'Église orthodoxe est toujours soumise au gouvernement du moment ; nous n'y entendons jamais parler de protestation ecclésiastique sur aucun sujet. D'un autre côté, nous sommes impressionnés par la ténacité avec laquelle l'épiscopat américain dit « Non ! » au gouvernement d'Obama à propos de l'assurance obligatoire pour la stérilisation et la contraception. L'Église doit avoir le courage de critiquer le gouvernement. C'est ce genre de relations que nous aimerions voir dans le monde entier.

Aujourd'hui les conversions ne sont pas jugées acceptables ; on critique le prosélytisme. Cependant cette critique ne vise que le travail missionnaire de l'Église catholique, que ce soit en Russie, en Inde, en Chine ou dans le monde islamique. Les musulmans sont très bruyants pour étendre leur foi et gagner des adhérents. Cependant ils punissent de mort leurs apostats.

Toutes les religions ne sont pas missionnaires (par exemple le judaïsme), mais il est dans notre tradition européenne d'accepter la présence active de missionnaires de toute les croyances. Nous admettons les conversions des nôtres, mais nous aimerions avoir le droit de faire œuvre missionnaire dans les autres parties du monde. Nous devons demander fermement que le travail missionnaire soit accepté et non considéré comme quelque chose de négatif. Nos missions catholiques ont apporté non seulement le Christ mais

encore une aide réelle dans la vie quotidienne (aide médicale, écoles, assistance charitable). Or nous entendons constamment parler de martyrs parmi les missionnaires ; ce n'est pas un travail facile. Nous devrions nous efforcer d'obtenir la liberté missionnaire exactement comme nous le faisons pour la démocratie.

Démocratie

La démocratie est un concept remontant à la Grèce antique. Cependant nous ne sommes pas seulement héritiers de l'Antiquité mais aussi des idées modernes sur la démocratie qui se sont développées progressivement en Europe, d'abord en Pologne et en Angleterre, puis aux USA. Finalement, les républiques ont remplacé les monarchies absolues dans toute l'Europe. L'État est devenu chose publique (*res publica*). Dans le reste du monde, partout où la pensée politique européenne a pénétré, des démocraties sont installées. Ce n'est pas facile, mais même des pays absolutistes tels que la Russie ou ceux d'Asie Centrale suivent le rituel de "l'élection" et du "changement de gouvernement".

Au cœur de la démocratie est la règle de la représentation, ce qui signifie que la population a la possibilité de choisir ses représentants aux assemblées législatives et d'avoir un exécutif de son choix. La séparation de ces deux pouvoirs est une invention européenne. Invention européenne également : la séparation du pouvoir judiciaire et son indépendance des deux autres pouvoirs. Ces principes sont aujourd'hui promus dans le monde entier par l'Occident.

Fréquemment, des pressions, sanctions et avertissements sont imposés à des pays auxquels on demande que leur système dictatorial soit remplacé par la démocratie, que le gouvernement soit séparé des tribunaux, qu'ils respectent la législation et que des organes représentatifs contrôlent le gouvernement.

L'un des principes de base de la démocratie est l'existence d'une opposition ouverte, légale et nécessaire. Nécessaire pour qu'elle puisse critiquer ceux qui détiennent le pouvoir. Une telle opposition est nécessaire, non seulement pour oser critiquer le gouvernement mais pour pouvoir le remplacer si telle était la

volonté des citoyens. Le nombre de pays dans le monde où une véritable opposition agit s'accroît.

Une des conditions du fonctionnement normal de l'opposition est la liberté de parole. La censure préventive fut parfois imposée dans des pays européens, mais elle ne vient pas d'Europe et elle devrait être éliminée partout. La tradition européenne, c'est la censure répressive, celle qui intervient après une proclamation publique, pas avant. L'auteur peut être poursuivi lorsqu'il dit des choses interdites: secrets professionnels ou d'État, textes insultants, diffamation, mensonges, blasphèmes, obscénités, etc., mais la transgression doit être prouvée. De l'autre côté, la censure préventive empêche le public d'avoir accès à certaines informations ou opinions, ce grâce à quoi, généralement, le gouvernement se protège contre les critiques. Cherchons à éradiquer cette pratique dans le monde entier. Heureusement le réseau internet, mis au point en Occident, est maintenant largement disponible, rendant futile le recours à la censure.

La base de la démocratie, c'est la liberté civile. Le gouvernement agit habilité par le peuple et non autrement. Le droit de voter et d'être élu est maintenant donné à tous les citoyens et c'est leur privilège essentiel. Autrefois, seule la noblesse élisait le roi (en Pologne). Les femmes ont obtenu le droit de vote en Europe il y a à peine un siècle. Aujourd'hui, même en Inde où les castes sont toujours en vigueur, tous ont le droit de voter et d'être élus. Un citoyen du Japon, de Malaisie ou du Nigeria a, aujourd'hui, le droit de participer aux élections et il peut voter comme il le veut. Ceci existe parce que ces pays suivent l'exemple du monde occidental.

Grâce à l'enseignement de l'Église catholique, l'esclavage a été aboli, en Europe d'abord puis progressivement dans le monde entier⁴⁶. Il subsiste encore sous forme de trafic de prostituées ou d'autres actes du milieu criminel, mais s'exerce un effort international pour faire disparaître ce phénomène. Aujourd'hui nous ne nous inquiétons pas tant du commerce d'esclaves que du traitement inhumain de ceux qui, d'une façon ou d'une autre, sont sous la coupe d'autrui. Les droits des travailleurs, les syndicats, la

⁴⁶ Ndlr. Se reporter à “ L'Église et l'esclavage ”, in *Le Cep* n° 5, pp. 1-11.

poursuite judiciaire des actes offensants la dignité humaine, spécialement celle des femmes, autant de dispositions originaires du monde occidental et s'étendant à travers le monde entier.

Un des droits de l'homme est celui de changer de domicile à l'intérieur du pays, ou d'émigrer. La restriction du droit d'émigrer qui existait récemment dans le bloc socialiste, est maintenant une exception dans le monde. Très peu de pays refusent de délivrer un passeport ou un visa de sortie. Les habitudes européennes dans ce domaine se répandent à travers le monde.

Une famille forte

En Europe règne la famille émancipée. Après le mariage une nouvelle famille se forme, indépendante du clan. Fréquemment, les immigrants en Europe venant d'autres pays – surtout islamiques – où prévaut le système du clan, essaient de diriger la vie des nouveaux mariés et se heurtent à la tradition européenne qui donne au jeune couple sa liberté envers toute ingérence des parents. Cette tradition est contagieuse. Elle sera transférée aux pays d'origine d'abord comme un modèle puis, avec le temps, comme une exigence pour ceux qui souhaitent appartenir au monde civilisé. Il en va de même avec la polygamie. En Europe elle est interdite et, en conséquence, elle devient de moins en moins habituelle dans les pays d'origine. Ceci concerne particulièrement le monde musulman et l'Afrique, mais aussi la Chine. Là, la norme permettait une concubine à côté de l'épouse ; c'est devenu rare aujourd'hui, peut-être par manque de filles (mais ceci est un autre problème).

En réalité la civilisation latine est fondée sur une famille forte et elle veille à ce qu'elle reste forte. L'État relevant de notre civilisation devrait se préoccuper de la force de la famille; il devrait avoir un programme spécial pro-famille visant à l'aider sans intervenir dans son épanouissement naturel. Je fais allusion à une famille acceptant une division naturelle du travail, dans laquelle le père et la mère exercent chacun leur rôle bien défini. Maternité et paternité sont deux notions qui doivent être exercées et transmises aux enfants. Ces notions rejoignent dans notre esprit la maternité de Notre Dame et la paternité de Dieu le Père. Elles sont associées à la venue des enfants et à la Sainte Famille de Nazareth. Le foyer

familial devrait être une école de vie : une école enseignant comment devenir une bonne mère et un bon père, comment agir avec les gens âgés, les malades et les mourants, comment travailler pour vivre, comment épargner et partager, comment prendre soin des besoins des autres. Ces normes familiales sont traditionnellement obligatoires en Europe et nous aimerions les proposer au monde entier.

Nous imposons progressivement au monde nos normes dans différents domaines, mais malheureusement pas seulement les bonnes. Aujourd'hui la famille en Occident est en crise. Nous avons la plaie des divorces, la contraception, l'avortement, les unions homosexuelles, la pornographie et autres abominations encouragées par l'Occident dans le monde entier. Évidemment, ces "libertés civiles", ces modèles "alternatifs" de vie familiale propagés par l'Ouest dans le monde, doivent être restreints. Ils n'appartiennent pas à la vision chrétienne et, dans le programme que je développe ici, devraient être fermement combattus.

Subsidiarité

Selon l'enseignement social de l'Église catholique, la norme de la subsidiarité est obligatoire. Dans le monde occidental tous l'acceptent officiellement et la respectent. Le but est de s'assurer qu'une compétence supérieure ne s'occupe pas d'affaires qui peuvent être traitées facilement par une compétence inférieure. Prenons la construction de routes: la région ne devrait pas se mêler des routes départementales, l'État des routes régionales, l'Union européenne des routes nationales, etc.

Évidemment, lorsque sont en jeu des intérêts dépassant les intérêts locaux, les décisions doivent être prises à un niveau plus élevé. L'autonomie devrait être aussi large que possible. C'est la force des autonomies qui détermine la force sociale, la force civile.

Malheureusement en Occident il y a aujourd'hui une tendance de l'autorité centrale à se mêler de presque tout. La centralisation vient de la civilisation byzantine⁴⁷, également

⁴⁷ Ndlr. Sur cette notion de civilisation « byzantine » inspirée de Koneczny (et prégnante en Russie), se reporter aux articles du *Cep* signalés à la note 3.

européenne donc, mais qui ne mérite pas d'être propagée mondialement. Le monde global a besoin de la civilisation latine avec son souci d'autonomie, de pouvoirs organiques, d'initiatives venant d'en bas dans tous les domaines. L'autorité centrale ne devrait s'occuper que de questions demandant un effort commun et, en particulier, elle ne devrait pas empêcher les efforts entrepris organiquement d'en bas, localement.

Ce principe est très important dans les relations internationales. La mondialisation ne devrait pas consister en une fédération de tous les pays. De même que nous résistons au mouvement fédéral dans l'Union Européenne où nous défendons le droit des États membres à décider de leurs propres affaires, de même, à l'échelle globale nous devrions rechercher le maintien de l'indépendance des différents pays. Nous avons besoin de la coopération internationale, de l'unité dans la diversité, mais pas de la soumission de tous les pays à un gouvernement mondial. Ce principe devrait être affirmé clairement et mis en application, faute de quoi aucun accord ne se fera sur un système global.

Nous observons aujourd'hui dans le monde une croissance rapide des capitales. Ceci est tout à fait inutile. Les pays ont besoin de nombreux centres d'éducation, de culture, de commerce, d'économie et de politique. Plus sont nombreux de forts centres régionaux, plus le pays est sain. Dans le tiers-monde, les capitales deviennent des asiles pour les pauvres, elles croissent dans des proportions gigantesques et les régions sont grevées pour les soutenir. Il serait préférable d'aider les régions à développer leurs propres centres afin de réduire le prolétariat de la métropole.

Cette politique de promotion des centres régionaux a un autre mérite : elle réduit la perspective d'apparition d'une unique gigantesque capitale mondiale régnant sur tout et chacun. Les institutions internationales peuvent se répartir entre divers centres. Telle est la politique des Nations Unies ainsi organisée par le monde occidental. Ses diverses agences sont situées à New York, Genève, Rome, La Haye, etc. Que cela continue : nous ne souhaitons pas avoir un centre unique de la politique mondiale !

L'économie

Le Cep n°64. 3^{ème} trimestre 2013

De même que nous devrions aspirer à l'indépendance des familles, de même en économie nous devrions soutenir le principe de l'indépendance des entreprises. Nous voulons en voir autant qu'il est possible ; les entreprises familiales en particulier devraient être encouragées: fermes, boutiques, ateliers. Plus grand est le nombre de gens travaillant pour leur compte, plus la société est saine, moins il y a de prolétariat et d'assistés. Selon le principe de subsidiarité, l'État devrait avoir le plus petit impact possible sur l'économie, laissons celle-ci fonctionner d'elle-même. Laissons les gens zélés saisir toutes les opportunités pour leur spécialité et puisse l'État les entraver le moins possible. Ainsi ce qui est nécessaire, c'est la plus grande aide possible pour la prolifération d'entités économiques nouvelles.

Il est de la responsabilité de l'État de s'assurer que le plus fort n'étrangle pas le plus faible. La justice doit régner. Ceci ne veut pas dire que l'État doit combattre l'inégalité née des différences entre les apports d'assiduité et de zèle. L'inégalité n'est pas seulement permise, mais elle est juste et en même temps un moteur du progrès. Que chacun puisse essayer d'égaliser ce qui est le plus élevé, d'atteindre et de dépasser ceux qui ont le mieux réussi, les plus riches mais aussi les plus sages et les plus saints. L'inégalité est la règle du monde occidental et elle sert bien le progrès. Lorsque l'État taxe les riches avec excès, il étouffe l'initiative.

Le désir d'égalisation vers le bas – prendre aux riches pour donner aux pauvres – est le programme des partis de gauche. Cependant nous avons déjà essayé le socialisme en Europe et nous savons qu'en tant que système économique il ne marche pas.

Nous avons de bonnes raisons d'avertir le monde – et nous-mêmes – contre cela. Une protection étatique excessive engendre non seulement un prolétariat mais aussi des générations entières habituées à vivre aux crochets d'autrui. Cette protection devrait se manifester lors de situations exceptionnelles telles que désastres naturels, crise économique, chômage soudain quand une grande usine fait faillite, guerres, afflux de réfugiés, etc. Alors vient le moment pour l'État d'intervenir et d'aider les gens à se redresser puis à s'affranchir de cette aide le plus vite possible. L'aide crée une accoutumance ; elle ne doit pas devenir permanente.

Évidemment, la charité doit être toujours présente, de préférence comme initiative locale ou religieuse. Celle-ci s'est développée dans une Europe fondée sur la morale chrétienne. Cependant, pour qu'une telle action réussisse, il doit y avoir des bienfaiteurs et ceux-ci se recrutent chez les possesseurs de gros portefeuilles. Plus ils sont riches, plus grande est leur obligation de donner.

Ce sont ces principes économiques que nous voudrions essayer de répandre dans le monde. Mais nous avons aussi chez nous des défauts qu'il ne faut pas exporter. Il y a le socialisme déjà mentionné, avec la nationalisation des biens de production qui le suit toujours. Il y a d'autres péchés de l'économie occidentale qui ne devraient pas être exportés, comme le consumérisme, la vie à crédit, les dettes – personnelles, des entreprises et du pays tout entier⁴⁸. Nous avons une crise démographique qui n'est pas seulement l'expression d'une crise de la famille, mais relève encore de l'échec des systèmes d'assurance pour les personnes âgées. Nous devons tirer les conclusions de tout cela et ne proposer au monde que ce qui a réussi chez nous.

Le droit romain

Le droit européen dérive du droit romain. Il y a certaines règles de ce droit que les étudiants doivent apprendre par cœur: *lex retro non agit* (la loi n'agit pas rétroactivement), *audiatur et altera pars* (écoutons l'autre partie), *nemo iudex in causa sua* (personne n'est juge de sa propre cause), et beaucoup d'autres. Nous aimerions voir ces règles du droit romain, qui ont fait leurs preuves, s'appliquer dans le monde entier.

Mais nous voulons quelque chose de plus. Dans le droit romain existait ce que l'on appelle le dualisme de la loi: le droit public et le droit privé règnent côte à côte, indépendants l'un de l'autre. Le droit privé est la règle interne à diverses associations, alliances, guildes, corporations, universités, partis politiques, confessions, etc. L'État n'a pas à y intervenir. Cette séparation entre

⁴⁸ Ndlr. Le faible endettement de l'État polonais est pour beaucoup dans la vitalité économique actuelle de la Pologne.

lois publiques et privées fonctionne dans le monde occidental et nous aimerions la voir régir le globe entier. Jusqu'à maintenant la majorité du monde vit sous un monisme légal: un droit unique dérivé de la loi soit du clan (droit privé) soit de la cité (droit public) et qui gouverne tout. Nous voudrions enseigner au monde le dualisme légal, cette liberté des institutions envers l'ingérence de l'État.

Nous aimerions avoir aussi peu de loi publique que possible. Malheureusement, des institutions telles que l'Union Européenne multiplient les lois sans arrêt et généralement d'une façon insensée. Il s'agit d'une influence byzantine promue par l'Allemagne (l'Allemagne prussienne avant tout). Dans la tradition européenne, et en particulier dans la tradition de la civilisation latine, existe un minimalisme légal. On ne recourt à la loi que lorsque c'est absolument nécessaire, les choses étant évidentes d'un point de vue éthique. On laisse aux gens le maximum de liberté pour qu'ils décident comment régler leurs propres affaires. Ceci enseigne la responsabilité civique et nous aimerions en avoir autant que possible.

Dans beaucoup d'endroits du monde existe encore l'obligation morale de venger le membre de la famille ou du clan à qui l'on a fait tort. Hélas, il en subsiste des restes en Europe avec les pratiques de la vendetta en Sicile ou en Corse. Depuis des générations l'Église catholique a systématiquement enseigné que la vengeance doit être laissée aux organes judiciaires de l'État. C'est la raison d'être d'un État devant posséder un appareil judiciaire approprié pour poursuivre et punir les criminels. Telles sont les normes que nous avons établies en Europe et que nous aimerions voir appliquées dans le monde entier.

Les gouvernants doivent savoir qu'ils disposent de la force non pas pour se protéger des citoyens mais pour les défendre contre le danger intérieur ou extérieur. Telle est la raison justifiant une police et une armée.

Police mondiale

Remarquons que toutes les guerres conduites par les USA se terminent par l'entraînement de la police locale et d'un personnel

militaire à qui sont confiés la surveillance et le maintien du nouvel ordre établi. On peut discuter sur la nécessité de toutes ces guerres, mais la façon dont elles se terminent ne soulève pas d'objection morale. À tort ou à raison, les États-Unis sont devenus aujourd'hui la police mondiale, ce qui – dans quelque mesure – est accepté par les autres pays. Quand survint le tragique tremblement de terre en Haïti, le monde s'est précipité avec l'aide humanitaire, mais il s'est trouvé que des bandes locales attaquent les secours et fassent obstacle au travail des organisations humanitaires. Des voix se sont élevées à l'époque pour dire que ces organisations avaient besoin d'une aide militaire. Aucune personne sensée ne s'y opposerait. Nous accepterions également une intervention internationale dans des lieux tels que la Somalie, le Darfour, le Rwanda et autres régions où il est évident que les forces locales sont inefficaces et que toute action humanitaire demande une protection militaire.

Dans la civilisation latine, nous avons peu à peu appris qu'au lieu de punir nous-mêmes les coupables, nous devons laisser cela à la police nationale et aux autorités judiciaires; si bien que peut-être, dans l'avenir, nous serons d'accord aussi pour avoir une police globale prévenant les conflits internationaux. Cependant, pour accepter de telles interventions, nous devons d'abord être convaincus qu'elles seront entreprises dans l'intérêt des habitants locaux et non dans celui des intervenants. Les "casques bleus" des Nations Unies sont favorablement vus de l'opinion. Ce serait bien si tous les conflits mondiaux se terminaient par l'intervention de telles forces. Pour que ces interventions soient acceptées, la communauté mondiale doit travailler dur pour convaincre qu'elles seront impartiales et guidées par une véritable intention d'aider d'une manière éthique.

Les pays ne renonceront jamais à leur propre armée, mais le but de ces armées doit être la défense nationale et non des opérations offensives. Les pays s'allient au sein de blocs militaires. On peut imaginer quelque "OTAN" global après association de tous ces blocs; cependant, l'usage de telles forces dans des opérations internationales doit servir le bien commun fondé sur l'éthique chrétienne. Ainsi faut-il apprendre au monde cette éthique.

Je ne m'illusionne guère sur la facilité d'appliquer un tel programme. Les autres civilisations se défendront contre la civilisation latine. Évidemment, la plus grande résistance viendra des pays musulmans, actuellement très mal disposés envers le monde occidental. Aujourd'hui, leur force vient du pétrole dont nous avons besoin ; mais ceci peut changer avec le développement d'autres sources d'énergie, comme les gaz de schiste. Pour cette même raison la Russie qui actuellement vit surtout de son gaz, peut s'affaiblir. La Chine devra se battre avec une consommation intérieure croissante et avec le vieillissement de sa population. L'Inde, toujours passive, est ouverte aux suggestions de l'Ouest. Je crois qu'aujourd'hui où l'Europe impose au monde ses normes dans tant de domaines, nous pourrions le faire pour l'éthique ; au moins devrions-nous essayer. Il y aura des difficultés, non seulement de la part des pays non-européens habitués à d'autres normes qu'ils voudront défendre, mais encore de la part du monde occidental lui-même, qui semble avoir perdu ses repères éthiques. Malgré cela, ou peut-être à cause de cela, nous devrions élever le niveau de la civilisation latine et proclamer les normes chrétiennes, tête haute et au monde entier. L'engagement même d'une discussion sur ce thème peut réveiller dans le monde occidental un sens de sa mission universelle, une mission non seulement technique et d'organisation, mais spirituelle aussi.

L'oligarchie démocratique

Claude Polin⁴⁹

Présentation : On comprend bien que ceux qui, comme Maciej Giertych, ont vécu sous le joug soviétique ou dans les pays satellites, apprécient la

⁴⁹ Le Pr Claude Polin est professeur émérite de philosophie politique à l'université de Paris IV-Sorbonne.

démocratie représentative et puissent la souhaiter pour le monde entier. Or les régimes inspirés par la déclaration parisienne ou américaine des droits de l'homme ne se sont plus fondés sur la Révélation et sur la loi naturelle comme le faisait la chrétienté qu'ils ont remplacée. Une réflexion philosophique sur les formes politiques désignées aujourd'hui sous le nom de "démocratie" mais, on le verra, historiquement fort différentes de la démocratie pensée par les Athéniens de jadis, peut aider à comprendre les ressorts qui font le succès des gouvernements aujourd'hui dominants. Il s'agit ici en particulier d'approfondir le concept, au demeurant assez étrange, d'une « volonté générale ».

Entr'aperçues au travers des trous du rideau de fer, les sociétés occidentales, ont souvent passé, sinon pour des paradis terrestres, du moins comme des havres de liberté et de prospérité, auprès de nombreux citoyens des sociétés communistes où l'omnipotence d'un Etat confisqué par un parti unique semblait en avoir ôté la jouissance au plus grand nombre.

Les questions soulevées par une telle conception des choses sont trop nombreuses et délicates pour être traitées en quelques pages. Je me bornerai à quelques réflexions sur l'affirmation qui en est comme l'idée mère : les sociétés européennes modernes, dites libérales, seraient les sociétés où les libertés individuelles sont le mieux protégées de tout arbitraire. Pourquoi ? Parce que le peuple est censé y être souverain, parce que « *l'État y serait propriété de tous* », comme dit M. Giertych. Je voudrais suggérer, tout au contraire, d'une part que ce sont des sociétés essentiellement oligarchiques, où le pouvoir est monopolisé par un petit nombre à des fins de profit personnel, tout autant qu'il l'était par les *apparatchiks* des partis communistes. Mais d'autre part, qu'à la différence de ce qui se passait au-delà du rideau de fer, cet oligarchisme a les faveurs de la plus grande partie de la population.

1

On ne comprendrait pas grand-chose à ce qui s'est passé en Europe depuis le XVI^e siècle si on ne le rapportait pas d'abord à son origine, c'est-à-dire à l'obsession qui n'a cessé d'y être dominante. Une conviction passablement soudaine (encore que rien de considérable n'arrive qui n'ait d'abord mûri en secret) est apparue

d'abord dans de petits cercles intellectuels, puis a envahi de proche en proche toutes les couches de la société : la conviction que l'homme était né libre, mais avait néanmoins toujours été dans des fers, et qu'il était donc temps de les rompre pour qu'il naisse à nouveau – qu'il re-naisse – comme **un être qui n'a d'autre nature que d'être libre**. Un prurit saisit l'Europe, soudain acharnée à faire du passé table rase, et persuadée d'être à même d'entamer un nouvel ordre des siècles. Tout ce qui pense ou prétend à penser se prit pour Dieu et entreprit de recréer la nature et de renaturer l'homme.

À partir du XVI^e siècle, au moins en Europe, l'intelligentsia à la page n'a donc plus qu'un mot en bouche : la liberté de l'homme. Ou plutôt sa libération : il faut libérer l'homme de l'homme, et le grand nombre de l'arbitraire du petit. Certains hommes ont fait accroire qu'ils avaient des titres à commander à leurs semblables, ou ont su leur faire assez peur pour en être obéis ; il faut dénoncer l'imposture, et à la tyrannie de quelques-uns sur tous il faut substituer le gouvernement de tous par tous, à la souveraineté prétendue légitime des rois, la souveraineté, seule légitime, de la Nation, à la soumission à la volonté d'un seul, la libre obéissance à la seule volonté de tous, à cette volonté que Rousseau nommait « générale ».

2

Cependant, par-delà les slogans, dire que le pouvoir politique est désormais dévolu au peuple, c'est dire trois choses, qui devraient aller sans dire, mais que, me semble-t-il, on ne dit pas assez.

La première est que la volonté du peuple n'est volonté *du peuple*, la volonté générale n'est *générale* qu'autant qu'elle est la volonté de *chaque* citoyen : qu'un seul n'y reconnaisse pas sa volonté, et l'on n'a plus affaire au gouvernement du peuple par le peuple, mais à l'asservissement d'un citoyen par tous les autres, et à une volonté qui n'est plus légitime parce qu'elle n'est plus la volonté de tous.

Autrement dit, l'essence de la volonté générale est d'être la volonté particulière de chaque citoyen particulier, jusqu'au dernier.

Cette évidence élémentaire est le plus souvent ignorée. La volonté du peuple (générale) est trop souvent invoquée comme une autorité à laquelle il est mystérieusement possible aux citoyens de se soumettre comme à un souverain incontestable, mais qui les laisse tous libres, comme à un pouvoir à qui tout est permis puisqu'il est souverain, sans que pour autant on puisse l'accuser de despotisme. Or qui est ce peuple, cette divinité auguste entre toutes, omniprésente mais insaisissable, que tous idolâtrèrent comme s'ils en avaient une connaissance intime mais que personne n'a jamais vraiment vu, car le peuple c'est tout le monde et personne⁵⁰ ? Dieu était censé être un mythe au service de l'oppression exercée par des rois, ses grands prêtres : le peuple est devenu Dieu en même temps que Roi, mais la puissance qu'on contestait à Dieu et au roi est devenue entre ses mains légitime et providentielle. Pourquoi ? La réponse, je crois, ne fait guère de doute, et la logique l'impose : s'il existe un être auquel chaque citoyen doit obéissance, mais si en même temps un citoyen doit être un homme qui entend n'obéir qu'à lui-même, alors c'est que cet être n'est pour chaque citoyen qu'un autre lui-même, et que c'est lui-même que chaque citoyen voit dans le peuple.

Une fois de plus, avec le cynisme naïf qui est sa marque, Jean-Jacques Rousseau trahit la raison profonde pour laquelle la préférence pour soi conduit à professer le culte de la volonté de tous : « *Pourquoi – écrit-il dans son Contrat Social – tous veulentils c o n s t a m m e n t l e b æ n h æ u r c d e n è k æ t u p a d a p e r s o n n e q u i n e s ' a p p r o p r i e c e m m ê m e e n v o t a n t p o u r t o u s ?* ». On ne saurait dire plus clairement

⁵⁰ Durkheim, qui avait senti la difficulté, avait voulu que le prestige de la collectivité aux yeux de l'individu tienne à ce que le tout, c'est-à-dire la collectivité, soit plus que la somme de ses propres parties et constitue un être *sui generis*, transcendant tous les citoyens bien que n'étant fait que de leur addition. Mais comment une addition de zéros peut-elle donner une somme supérieure à zéro ? Par cet effort désespéré pour donner vie à un *Ersatz* de Dieu, Durkheim montre surtout **qu'il faut choisir, non pas entre Dieu et la société, comme il le disait, mais entre l'amour de Dieu et l'amour de l'individu pour lui-même.**

qu'en s'agenouillant devant la volonté générale (la volonté du peuple), c'est surtout devant sa propre image que s'agenouille celui qui professe de n'avoir d'autre maître que lui-même.

Le second caractère constitutif de la volonté dite générale est la souveraineté. Depuis que la liberté de tous et de chacun est devenue la finalité suprême de tout système politique légitime, l'opinion courante est : la liberté de tous suppose que tous ensemble disposent d'un pouvoir tel qu'il ne puisse en exister aucun qui lui soit supérieur, tant en dignité qu'en puissance. Le peuple est souverain quand il n'existe ni homme dont le pouvoir doive être sacré pour lui, ni norme, en particulier morale ou spirituelle, qu'il puisse considérer comme obligatoire pour lui avant qu'il n'ait décidé de la tenir pour telle : (« *s' il lui pla î t -mê m e d e s o u v e r a i n q u i a l e d r o i t, d i s a i t R o u s s e a u*). *Le p e u p l e e s t c h e r ?* »)

souverain quand son pouvoir est absolu, et même quasiment arbitraire, puisque le souverain est seul juge des normes qui doivent commander ses décisions.⁵¹ À n'en pas douter, de Jean Bodin qui inventa la notion (en l'appliquant au pouvoir d'un prince) aux révolutionnaires français qui la mirent en application (en conférant la souveraineté au seul peuple), l'idée est toujours la même : il s'agit de conférer à des hommes un pouvoir qui était auparavant jugé ne pouvoir appartenir qu'à Dieu.

Cependant, il faut le répéter et y insister, bien qu'il s'agisse de ce qui devrait être une évidence : des citoyens qui ne veulent rien aliéner de leur liberté ne peuvent concevoir d'obéir à un tel pouvoir qu'autant qu'ils peuvent en même temps le considérer comme leur.

Et non pas seulement le leur en tant qu'ils forment ensemble un corps unique : si toute la nature de l'individu n'est que d'être libre, il n'a pas plus de raison d'obéir à un agrégat de ses semblables qu'il n'en avait d'obéir à un seul, ou à quelquesuns. Le bon sens veut donc que le citoyen ordinaire applaudisse à la souveraineté de la volonté générale pour la même raison pour laquelle il consentait déjà que la volonté générale l'emporte sur la

⁵¹ On notera au passage que la notion de démocratie chrétienne est un oxymore car elle consiste à soumettre Dieu même à la volonté du peuple, ou à mettre Dieu aux voix.

sienne : dans l'un et l'autre cas il se soumet parce qu'en réalité il ne se soumet pas, mais confond la volonté de tous avec sa volonté propre (ce qui fait que plus la volonté générale est éloignée de sa volonté particulière, plus le même citoyen est, comme on peut le constater sans cesse, naturellement porté à considérer ses décrets comme illégitimes et tyranniques, et donc à y être rebelle) ; et s'il souhaite que la volonté générale soit absolue, c'est qu'il veut que la sienne le soit. Si l'idée démocratique, entendue comme l'idée que la volonté du peuple est le seul souverain légitime, est si populaire, si ardemment défendue par le plus grand nombre, ce n'est pas que ce dernier soit subitement tombé sous l'emprise d'un nouveau dieu, c'est parce qu'instinctivement, spontanément, chacun sait que ce nouveau dieu, c'est lui-même. **Le culte de la volonté générale, c'est l'accomplissement de la promesse implicite de la modernité : *eritis sicut dii*.**

Mais dans ces conditions, bien comprendre ce qu'implique la notion de volonté du peuple suppose en troisième lieu, me semble-t-il, de comprendre, à nouveau, au-delà de l'évidence apparente, ce que cela signifie pour un homme que de se prendre pour Dieu. Certes, nul n'a jamais nié qu'il fût naturel à un homme d'aimer la liberté. Mais à l'instant où celle-ci est conçue sous les espèces d'une souveraineté, c'est à dire comme capacité de disposer de soi selon son seul bon plaisir, il reste à savoir ce que ce bon plaisir peut être. Or, comme faire n'importe quoi est le propre du fou, et si tant est que le citoyen moyen n'en soit pas un, on voit mal comment agir ou penser selon son bon plaisir ne serait pas tout simplement agir ou penser comme cela plaît – c'est à dire prendre pour norme unique ce qui est plaisant, agréable ou utile.

On voit mal, en un mot, comment le citoyen attaché à être souverain ne serait pas un homme asservi à ce qu'il a de plus subjectif, chez qui ce que les anciens appelaient désirs ou passions commandent à sa raison même. La souveraineté du peuple est en réalité la souveraineté de la subjectivité individuelle ; Platon aurait dit que vouloir être souverain, c'est vouloir que son bas ventre le soit.

Ce qui précède était nécessaire pour saisir en même temps que la nature de la volonté générale, l'énigme qu'elle enveloppe.⁴

⁴ À vrai dire il y en a deux, car si tous les citoyens sont souverains, d'où vient qu'ils soient cependant dans la nécessité d'obéir à des règles, fussent-elles des règles qu'ils se sont données à eux-mêmes ? Je la laisse de côté, car elle ne concerne pas directement la question de la volonté générale. Au demeurant elle n'est pas si difficile à résoudre. Dire que l'homme a pour seule nature d'être libre, ce n'est pas dire seulement qu'il n'est de loi légitime à ses yeux que celle qu'il se donne à lui-même, ce qui est l'adage habituel, c'est dire tout simplement qu'aucune règle ne lui est proprement naturelle, et que s'il s'en donne, c'est parce qu'il y est contraint. On devine aisément d'où vient la contrainte : aucun homme ne peut vivre aux côtés de ses semblables sans que sa liberté soit contrainte de s'arrêter où commence la liberté d'un autre : qu'il accepte la contrainte et les règles qui en procèdent ne signifie nullement qu'il aime les règles qu'il s'engage à suivre. Contrairement à la croyance naïve courante, ce n'est donc pas tout que les citoyens se donnent des lois eux-mêmes, encore faut-il qu'ils aient chacun envie de les respecter ; et comme leur nature n'est pas de les vouloir, puisqu'ils veulent seulement être libres, le bon sens impose de penser que toute société contractuelle constitue un curieux mélange d'anarchisme et de despotisme, et même de despotisme policier. Une société contractuelle est anarchique, parce que nul n'y consent aux lois sinon parce qu'il comprend qu'il est dans son intérêt qu'il y en ait, sans pour autant qu'il soit incliné à les suivre dès qu'il peut échapper au regard d'autrui ; mais despotique aussi parce que, la peur du gendarme constituant dans ces conditions le ressort principal du respect des lois, tous sont par là même portés à juger qu'il n'y a jamais assez ni de lois, ni de gendarmes pour contenir la liberté de nuire d'autrui ; et même policière enfin, parce que rares sont encore ceux qui osent faire le mal en pleine lumière, de sorte que tous souhaitent que rien n'échappe à l'œil des gendarmes, encore que chacun espère bien leur échapper quant à lui. Il y a certes une différence de degré, mais pas de nature de la démocratie non-communiste à la démocratie populaire.

Si le peuple n'est jamais que la somme des citoyens qui le composent, si le peuple n'est souverain qu'autant que chaque citoyen l'est, ou veut l'être à travers lui, proclamer le peuple souverain, c'est proclamer chaque citoyen justifié à vouloir ce qu'il veut, c'est-à-dire infaillible : ce n'est pas qu'il soit miraculeusement doué d'omniscience, c'est simplement que du fait qu'il veut, comme

sa volonté est à elle-même sa propre norme, elle est nécessairement droite. Il n'est rien qu'on puisse lui opposer, même pas la raison, parce qu'il lui revient de décider si la raison même est une norme qu'il entend suivre, ou plus simplement encore ce qu'il faut entendre par raison.

Si tant est que toute volonté souveraine soit par essence entièrement indéterminée parce que radicalement libre, comment donc croire que deux indéterminations peuvent jamais se conjuguer sinon de manière purement conjoncturelle ? Si tant est que chaque homme soit désormais soucieux seulement que sa liberté ne connaisse d'autre limite qu'elle-même, comment peut-il se faire que toutes les volontés particulières convergent et se fondent en une seule et même volonté, qui soit celle de tous sans exception ?⁵²

⁵² Le monde classique, aujourd'hui un monde perdu, n'avait nullement ignoré la difficulté : il l'avait résolue de la seule manière, je crois, dont elle peut vraiment être résolue. Il y a en chaque homme, se disait-on, quelque chose d'irréductiblement singulier, mais cela non pas seulement parce que chaque homme éprouve des désirs et des passions que leur irrationalité même rend essentiellement subjectives. Car on concevait l'univers comme un tout fait d'une infinité de parties dont aucune n'est absolument identique à une autre, mais pourtant s'harmonise avec toutes les autres ; la perfection de l'univers consistant précisément dans l'unité d'une infinie diversité. **Ainsi chaque homme, loin d'être comme un atome radicalement autonome et constituant un monde à soi seul, était toujours partie d'un ensemble**, à la manière d'un organe remplissant une fonction au sein d'un organisme, ou d'une cellule contribuant à la bonne marche de l'organe. Alors, ce pouvait être une seule et même chose pour un homme de jouer un rôle qu'il était dans sa nature de jouer et donc d'être libre (qu'est-ce qu'être libre sinon faire ce qu'on est fait pour faire ?) et néanmoins d'obéir à la loi commune : participer à l'ordre de l'univers, avec ce privilège singulier de pouvoir le faire consciemment.

Cependant cette philosophie supposait une foi – un pari. Elle supposait de **croire que l'univers n'était pas un simple chaos, mais un**
Le Cep n°64. 3^{ème} trimestre 2013

Si tant est que chacun soit mû par un bon plaisir dont l'essence est d'être irréductiblement subjectif, donc particulier, peut-on imaginer qu'existe un bon plaisir collectif ? Évidemment non.

De cette évidence élémentaire, mais fondamentale, suit logiquement que l'expression « la volonté du peuple » est une expression creuse, un pur *flatus vocis*, une simple formule rituelle par laquelle on cherche à conjurer un fantôme.⁵³

ordre et aussi que chaque homme avait pour nature d'y prendre place, et non de prendre son bon plaisir pour loi. Ce qui, le désordre régnant souvent dans les choses humaines, conduisait donc à croire encore qu'il y avait deux hommes en chaque homme, l'un sauvage et ami de la démesure, sans autre loi que celle de ses passions, se croyant seul maître à bord et libre de voguer à sa guise, l'autre capable de penser, c'est à dire attaché à découvrir sa place dans un monde où chaque chose devait avoir une place. Est-il besoin d'ajouter que l'homme ne semblait pouvoir être pleinement homme que si la pensée l'emportait en lui sur la passion ?

Or le dogme de la souveraineté du peuple, dont la mentalité moderne procède, relève d'une conception des choses exactement inverse. Il est fini, le temps où l'on croyait que l'homme avait pour vocation de trouver sa place dans un monde qui lui en aurait réservé une. L'homme moderne se veut d'abord souverain, c'est-à-dire libre d'une liberté qui n'a d'autre limite qu'elle-même. C'est donc un être pour qui la notion de nature, que ce soit la sienne ou celle des choses, se réduit à celle d'un donné, essentiellement neutre, qu'il peut modeler à sa guise (la nature extérieure lui paraît faite pour qu'il s'en serve – en l'économisant au besoin – et il ne conçoit pas d'avoir lui-même d'autre nature que d'être libre). L'homme moderne n'est pas d'abord soucieux de réfléchir pour savoir ce qu'il doit vouloir, il commence par vouloir et ensuite réfléchit au meilleur moyen de faire ce qu'il veut ; il ne croit

⁵³ On dira peut-être que les hommes obéissent le plus souvent à leur intérêt particulier, et qu'il suffit donc qu'ils aient les mêmes pour agir de concert : « S'il n'y avait pas quelque point dans lequel tous les intérêts s'accordent, nulle société ne saurait exister », affirme Rousseau, mais pour se démentir lui-même presque aussitôt : « s'il n'est pas impossible qu'une volonté particulière s'accorde sur quelque point avec la volonté des autres citoyens, il est impossible au moins que cet accord soit durable et constant ». Et il a raison : comment en effet en irait-il autrement dès l'instant que l'individu n'est plus qu'une volonté dont toute la nature n'est que de vouloir, c'est à dire de pouvoir vouloir n'importe quoi et à chaque instant autre chose ?

plus qu'il faille bien juger pour bien faire, mais qu'il suffit de vouloir pour vouloir tout ce que l'on doit vouloir.

La volonté générale est une chose qui a autant de chances d'exister qu'un cercle carré. **Ce n'est même pas un être de raison, c'est un oxymore.**

Dès lors il reste à comprendre pourquoi, si c'est une fiction, on ne cesse depuis deux siècles de faire comme si c'était une norme à laquelle nul ne pourrait songer à déroger – un dogme sacré ; et aussi par conséquent, comment elle peut si couramment passer pour une réalité. On va voir que les deux questions n'en font qu'une.

4

L'observation de la Révolution française apporte une première réponse. Les amis du progrès et de la raison humaine voulurent instaurer l'empire de la volonté générale (la souveraineté du peuple), et bientôt ce fut la terreur, d'abord officieuse, puis officielle. Est-ce un hasard ? Je ne crois pas. **Si une volonté générale avait spontanément émané du peuple, il n'eût évidemment point été besoin d'user de violence pour la faire accepter de tous.** Dès lors, de manière tout aussi évidente, cette volonté, dite générale, ne pouvait être que la volonté d'un certain nombre seulement, et c'est pourquoi il fallait la faire naître aux forceps, à coups de sabre et de poignard, de gabarres coulées ou de guillotine, et j'en passe. Le moyen le plus simple de faire que tous les citoyens aient la même volonté est de supprimer tous ceux qui en ont une autre: c'est là seulement, disait Rousseau, les forcer à être libres. Qu'est-ce donc alors que la volonté générale sinon le prétexte invoqué par une volonté particulière pour l'emporter sur les autres ? Y a-t-il meilleur moyen de commander au peuple que de prétendre être la voix du peuple ?

Reste que le peuple ne suivit pas, et que Robespierre ne réussit pas longtemps à se faire prendre pour le peuple. C'est que beaucoup savaient encore qu'une société est l'unité d'une diversité, et non une somme de particules indiscernables. Mais le culte du progrès érode les vieilles certitudes, et l'envie d'assouvir à sa guise ses désirs, qui était au principe de ce culte, l'emporta lentement mais sûrement dans les âmes.

Il arriva ainsi que, dans des sociétés où le principe de la souveraineté populaire n'apparaissait plus contestable, les citoyens finirent par concevoir chacun avoir un droit à exercer sa souveraineté propre, sans tenir compte de celle des autres : les hommes étaient devenus des loups pour les hommes. Certains jugèrent alors qu'il fallait abandonner toute idée de volonté générale, et qu'il n'y avait plus qu'à institutionnaliser la guerre de tous contre tous. Ainsi naquirent les sociétés dites libérales où le loup le plus fort et le plus rusé est roi, mais où tous ne sont pas roi. Aussi d'autres imaginèrent que seul le contrôle de tous par tous, ou plutôt la tyrannie de tous sur tous, pouvait assurer la souveraineté de tous et assouvir en chacun la soif de jouissance, qui en était le principe. Ainsi naquirent les sociétés communistes où régna bien, au contraire, une volonté générale, parce qu'il y régna la volonté générale d'éradiquer les volontés particulières. Cependant il y avait quelque contradiction à désirer jouir de tout à sa guise, et à proclamer en même temps que nul n'avait droit à rien sans l'aval de tous les autres : l'hédonisme et l'égalité font à la longue mauvais ménage. Et le mur de Berlin tomba.

5

Il n'en faudrait point cependant conclure qu'avec sa chute, disparut le désir de n'obéir qu'à la volonté générale, c'est à dire la passion de la démocratie. De ce désir, toujours vivace, naquit la curieuse schizophrénie qui est au principe des démocraties d'un troisième type, et qui en caractérise le citoyen moyen. Ces démocraties sont aujourd'hui les nôtres.

Qui peut nier la nécessité d'un gouvernement ? Une société composée de volontés qui se veulent toutes également souveraines est nécessairement une société dont les citoyens sont essentiellement isolés les uns des autres : s'ils entretiennent des relations, c'est à la manière des nations qui demeurent étrangères les unes aux autres lors même qu'elles passent des accords.

Puisqu'ils sont condamnés à vivre ensemble, il leur faut bien régler leurs rapports. Il faut donc bien que certains commandent à d'autres.

Cela peut-il vouloir dire que la volonté de certains est fondée à l'emporter sur celle des autres ? Ce serait pour chacun renoncer au rêve de la souveraineté d'une volonté qui, parce qu'elle est celle de tous ne peut pas, aux yeux de chacun, ne pas être celle de chacun ; ce serait renoncer à son droit à n'obéir qu'à son bon plaisir. Or, pourquoi l'idée monarchique par exemple est-elle si étrangère à la mentalité de nos contemporains, sinon parce qu'il semble qu'obéir à la volonté d'un roi c'est se soumettre à un insupportable arbitraire, tandis qu'en déclarant n'obéir qu'au peuple, chacun peut avoir le sentiment de n'obéir à personne sinon à son bon plaisir ?

Dans le même temps, qui peut ignorer que le peuple, ce n'est pas seulement soi-même, mais aussi d'autres que soi, tout aussi prêts à croire que le peuple c'est d'abord eux-mêmes ? Qui peut ignorer que la volonté générale est un rêve impossible ?

Tout se passe donc aujourd'hui, dans les démocraties occidentales, comme si tous savaient que la volonté du peuple est la volonté tout au plus d'une partie du peuple, non celle du peuple, mais comme si tous voulaient en même temps qu'il y ait une volonté qui puisse être dite générale, sous peine de perdre soimême tout titre à la souveraineté. En somme tout se passe donc comme s'il fallait faire que la volonté générale qui n'existe jamais existe quand même.

Mais tout se passe comme si chacun avait instinctivement senti que s'il souhaitait que sa volonté particulière fût effectivement souveraine, il lui fallait tout simplement prétendre qu'elle était la meilleure expression de la volonté générale, ce que la plupart sont spontanément portés à faire sans cynisme particulier. Prenez le citoyen ordinaire, toujours prêt à voir midi à sa porte, et serinez-lui qu'il est souverain : puisqu'il l'est, pourquoi sa volonté particulière ne lui paraîtrait-elle pas avoir autant de titres qu'une autre à incarner la volonté générale (chacun en votant pour tous ne songe d'abord qu'à lui-même, comme disait Rousseau) ? Et le citoyen moyen de glisser ainsi insensiblement de la naïveté à la malhonnêteté : comme aucune volonté particulière ne peut prétendre comme telle aux suffrages de ses concurrentes, tandis qu'un intérêt particulier peut

se déployer sans vergogne sous le masque de l'amour du bien commun, tous se mettent à prétendre parler pour tous, alors que chacun ne parle que pour lui-même, et bientôt la ruse la plus commune de la volonté particulière devient de faire croire qu'elle ne l'est pas.

6

Et c'est ainsi qu'à la terreur ouverte de tous sur tous s'est spontanément substituée, dans la plupart des démocraties, l'oppression plus discrète, mais uniformément applaudie, d'une partie du peuple par une autre, c'est à dire le régime des partis.

Un parti politique, en bonne logique, constitue par définition la preuve qu'il n'incarne pas la volonté générale : il en est une représentation partisane. Cependant quel parti oserait se présenter comme n'incarnant pas la volonté que tous les citoyens ont ou devraient avoir ? Chaque parti va donc faire comme s'il devait faire l'unanimité, et comme l'unanimité est toujours impossible, on va s'accorder à considérer qu'un parti majoritaire, ou une coalition de partis, peut fort bien en tenir lieu. Cependant dans le pouvoir d'un ou de plusieurs partis coalisés, même majoritaires, il y a, quoi qu'on en ait, imposture, usurpation et tyrannie. Imposture, parce que toute l'ambition d'un parti politique est de faire passer ce qui est une vue partisane pour une vue désintéressée. Usurpation, puisque toute volonté partisane exige d'être considérée comme l'expression de la volonté de tous. Et tyrannie, parce que le mensonge ne peut triompher qu'à condition de réduire au silence tout ce qui n'est pas lui : tout parti politique est en puissance un parti totalitaire. Et à la tyrannie s'ajoute encore la corruption, dont le système des partis est le foyer naturel. Un parti politique est par définition la vivante confusion de l'intérêt privé et de l'intérêt général : comment les hommes politiques ne songeraient-ils pas d'abord à leur fortune privée, quitte à en distribuer des miettes à leurs partisans, puisqu'ils ne sont là que pour défendre des intérêts particuliers artificieusement proclamés généraux ? Rousseau avait fort raison de vouloir bannir de la cité

brigues et factions – car c’est ainsi qu’il dénommait par anticipation les partis politiques.

De là ressort encore que la guerre que se livrent les partis est pour une large part tout apparente. Sa véritable raison d’être est que le nombre de places dans l’appareil gouvernemental est plus limité que le nombre de candidats à les occuper. Cependant tous les politiciens comprennent instinctivement avoir chacun le même intérêt : faire croire au peuple qu’il est souverain parce qu’il est censé avoir le choix de ses maîtres (il est dans la nature des partis politiques de se battre pour la montre, et de s’entendre en sous-main, quitte à exclure tous ceux, s’il y en a, qui se montreraient véritablement critiques de leur entente tacite). L’exemple des démocraties occidentales est très explicite, qui courent au bipartisme, c’est-à-dire en réalité au monopartisme inavoué, comme les fleuves à la mer⁵⁴.

Toute société dont les membres sont réputés souverains est condamnée à n’être pas gouvernée du tout, ou à être gouvernée de manière arbitraire par un seul ou par quelques-uns⁵⁵.

7

Cependant le peuple ne paraît pas se résigner seulement à son asservissement à un parti ou à un autre comme à quelque mal inévitable, mais y applaudit comme à un régime où la volonté de

⁵⁴ On objectera peut-être qu’il y a un remède : la représentation proportionnelle des citoyens. Ce mode de scrutin a certes ses mérites, mais il n’empêche la formation ni d’une classe politique, qui monopolise le pouvoir même si elle se déchire intérieurement, ni de coalitions de partis qui l’exercent de manière tout aussi arbitraire.

⁵⁵ On dira que les lois, qu’une constitution, peuvent empêcher l’usage arbitraire du pouvoir détenu par quelques-uns : cela est faux car les lois et les constitutions sont l’œuvre de ceux qui sont au pouvoir, ou si elles ne le sont pas, peuvent être modifiées à loisir par ceux qui sont momentanément censés incarner la souveraine toute-puissante du peuple. Invoquer une constitution, c’est invoquer la raison du plus fort, c’est-à-dire de celui qui a su, par quelque moyen que ce soit, loi électorale ou propagande, le mieux faire passer sa volonté particulière pour la volonté de tous.

chacun est mieux respectée que dans tout autre. Il est remarquable que ce régime d'usurpation systématique n'ait pratiquement que des complices. (« La démocratie est le pire des régimes à l'exception de tous les autres. »)

On ne saurait, je le répète, s'en étonner. De manière générale, le citoyen moyen est attaché plus qu'à toute autre chose à son statut de souverain, même virtuel, que symbolise entre autres son statut d'électeur: l'art politique en démocratie est d'abord l'art de flatter l'ego du citoyen moyen, de sorte que quand même celui-ci se fait esclave, il croit ne l'être pas parce qu'il a choisi de l'être. Ôtez la naïve vanité du citoyen moyen, et le système des partis s'écroule en même temps que le culte de la volonté générale. L'attrait du mirage l'emporte sur l'évidence de la réalité : j'aime la volonté générale parce qu'après tout c'est censément la mienne.

Cependant elle ne l'est pas toujours. Un parti ne fait jamais l'unanimité, et une partie du peuple demeure toujours mécontente de ceux qu'elle n'a pas choisis : on entend alors clamer que le peuple est trompé, que le peuple est trahi. Cependant, si l'on entend dénoncer la tyrannie, on ne verra jamais qu'on s'attaque à son principe. Tout se passe comme si tous les citoyens, plus ou moins conscients de ne jamais pouvoir s'unir en une authentique volonté générale, entendaient cependant en cultiver le mythe pour l'excellente raison qu'ils ne voient pas d'autre moyen, ou de moyen plus efficace, de faire prévaloir leur volonté particulière sinon aujourd'hui du moins demain. À la différence des démocraties communistes, où la majorité préférerait l'égalité dans la pénurie à l'inégalité dans une plus grande aisance, dans les démocraties qui ne sont pas communistes, les citoyens cherchent surtout à vivre les uns au dépens des autres, et le système des partis garantit toujours à une fraction du peuple de se faire entretenir par l'autre au nom de l'intérêt de tous. Ainsi la dénonciation de l'usurpation est-elle parfaitement compatible avec son maintien, c'est-à-dire avec la sacralisation d'une volonté générale.

8

De ces considérations je voudrais tirer deux conclusions.

Le Cep n°64. 3^{ème} trimestre 2013

La première est que le régime démocratique bien compris est un régime où règne une violence tyrannique, mais une violence discrète.

D'une part, parce qu'elle est volontairement ignorée par un citoyen qui s'en rend complice en comptant que cette violence jouera un jour ou l'autre à son profit ; de l'autre parce que chaque parti a conscience qu'il n'est pas seul à solliciter l'électeur et qu'il ne faut pas faire peur à trop de gens à la fois (c'est au centre qu'il y a le plus de voix). Mais violence néanmoins, car tout parti est partisan, donc dominateur, et toute coalition de partis au moins autant⁵⁶.

En ce sens, on pourrait donc dire que la moins pire des démocraties est celle où la violence ne craint pas de s'afficher, où l'intérêt particulier ne cherche pas à s'affubler grossièrement du masque de l'intérêt général, mais se donne pour ce qu'il est, et finit le plus souvent par reconnaître qu'il est finalement plus rentable de s'asseoir à une table de négociations, et de marchander des avantages plutôt que de tenter de passer en force. La démocratie la plus honnête est une démocratie cynique, qui jette aux orties le froc de la volonté générale.

La seconde conclusion prendra la forme d'une question. Si l'essence de la volonté générale est d'abord d'être l'expression de certaines volontés particulières qui veulent dominer les autres, quelle différence réelle subsiste-t-il entre des démocraties où règne la pluralité des partis, et ces démocraties qu'on appelait populaires ?

Je crois qu'on doit répondre ceci.

Nul doute qu'à l'origine les régimes communistes se soient présentés comme des régimes où la volonté du peuple, était réellement souveraine (à la différence, prétendaient-ils, des régimes

⁵⁶ On objectera peut-être aussi que la représentation proportionnelle des citoyens évite toute tyrannie de la majorité. Quels que soient les mérites de ce mode de scrutin, empêche-t-il la formation d'une classe politique qui monopolise le pouvoir, même si elle est traversée de rivalités internes, ou de coalitions de partis qui gouvernent de manière tout aussi arbitraire ? Tout au plus peut-on soutenir que le jeu de chaises musicales y est plus rapide.

où, sous couvert d'une volonté générale fallacieuse, le pouvoir des masses pauvres était confisqué par une oligarchie de riches).

Cependant, comme dans tous les régimes où on invoque la volonté du peuple, une faction n'a pas tardé à s'emparer du pouvoir au nom du peuple, et, à la différence de ce qui s'est passé pour les Jacobins au XVIII^e siècle, a su le conserver. Mais en se constituant trop manifestement en caste, en corps fermé sur lui-même, trop visiblement coupé de l'ensemble de la population, c'est à dire en exténuant peu à peu le sentiment que le parti était l'incarnation du peuple. Le mythe de la volonté du peuple, lui, n'était pourtant pas mort : il apparaissait seulement avoir été trahi, car il y avait un au-delà du rideau de fer, que l'on ne connaissait guère, mais dont on pouvait croire, qu'il était, lui, plus fidèle au dogme de la souveraineté de la volonté populaire. Le dissident était un homme qui s'opposait à une démocratie qu'il croyait fallacieuse parce qu'il croyait qu'il y en avait une autre.

La seule vraie différence des démocraties populaires avec, non pas les démocraties purement libérales qui au fond ne croient pas à la volonté générale, mais avec ces régimes hypocrites qu'on appelle démocraties sociales, consiste donc en ce que dans les premières on pouvait croire qu'il y avait des démocraties où la volonté générale était effectivement respectée, tandis que dans les secondes on ne sacrifie plus au culte de la volonté générale que par un cynisme plus ou moins conscient, c'est à dire parce qu'invoquer la volonté du peuple est pour l'intérêt particulier le moyen le plus habile de triompher d'un autre intérêt particulier. Mais c'est ce cynisme qui assure la pérennité du système : il ne disparaîtra que si prévaut à nouveau dans les âmes le sentiment qu'il existe une nature des choses et une nature humaine, c'est à dire que si on cesse d'encenser en l'homme son *hybris*.

*

*

*

BIBLE

« Avant que ne passent le ciel et la terre, pas un iota, pas un menu trait ne passera de la Loi, que tout ne soit accompli. » (Mt 5, 18)

La Libre-pensée et l'évolutionnisme selon Mgr Orazio Mazzella (1860-1939)⁵⁷

Fabrizio Cannone

<p>Présentation : Mgr Mazzella (1860-1939) fut un combatif et savant évêque italien dont l'analyse des maux rencontrés par nos sociétés n'a rien perdu de son actualité. En particulier son ouvrage publié en 1913 contre la Libre-pensée, s'applique presque mot à mot aux menaces que le laïcisme fait peser aujourd'hui sur les derniers vestiges de la civilisation chrétienne (et peut-être même sur toute civilisation). Outre la critique de cette prétention à récuser toute autorité supérieure à la raison individuelle, Mgr Mazzella, qui avait enseigné les sciences et considérait Darwin comme « le Christophe Colomb du matérialisme athée », réfute en passant la théorie de l'évolution, tant d'un point de vue théologique que du point de vue de sa validité scientifique.</p>
--

Introduction

L'éminente figure de Mgr Orazio Mazzella serait restée probablement ensevelie pour on ne sait combien de temps encore, si le professeur Roberto de Mattei ne l'avait fait ressurgir des archives de l'Histoire de l'Église, alors qu'il parlait sur RadioMaria du tremblement de terre au Japon, considéré comme une possible, sinon probable « punition divine » pour les péchés des hommes⁵⁸.

⁵⁷ Aimablement traduit par Alsadi MAJORANA.

⁵⁸ La conférence de l'historien romain dans sa version intégrale, et une autre – d'une merveilleuse clarté – prononcée après les polémiques surgies

De Mattei, excellent théologien, se sert des arguments classiques de la théologie catholique pour répondre aux impondérables événements de l'actualité, et non des catégories philosophiques – toujours changeantes – de la modernité et de la « pensée faible »⁵⁹. Ainsi, pour raisonner à propos de ce si triste et dévastateur tremblement de terre japonais, il utilise les réflexions que développa le théologien Mazzella au lendemain du non moins catastrophique tremblement de terre qui en 1908 détruisit Messine.⁶⁰

Voici l'argumentation centrale de Mazzella, citée par de Mattei: « *Toute catastrophe est un phénomène naturel, que Dieu a pu introduire dans son dessein de création pour de multiples fins dignes de sa Sagesse et Bonté. Il a pu le faire pour atteindre une finalité de la nature, obtenant par le moyen d'une catastrophe un bien physique plus général, comme quand l'air est purifié par une violente tempête qui fait de nombreux dégâts; Il aura pu le faire pour une finalité d'ordre moral, comme par exemple exercer le génie humain, le stimuler à étudier la nature pour se défendre de sa puissance destructrice, et ainsi entraîner un progrès de la science. Il a pu aussi le faire pour une des finalités dont la Foi nous dit que quelquefois Il l'a fait, comme par exemple celle d'infliger à une ville un châtement exemplaire; Il a pu le faire aussi en vue d'une fin*

entretemps, se trouvent dans R. DE MATTEI, *Le mystère du Mal et les châtements de Dieu*, Fede & Cultura, 2011, pp. 6-40. Les deux expositions, particulièrement éclairantes à propos de la possibilité et de la légitimité *ex parte Dei* de la punition, furent prononcées respectivement le 16.3 et le 20.4.2011.

⁵⁹ Ce courant philosophique (en italien *Pensiero debole*) fait référence à Gianni Vattimo, penseur italien qui se déclare spiritualiste, « gay », de gauche et libéral. Il s'agit d'un refus de la tradition bimillénaire de la pensée, jugée fixiste et métaphysique, au nom de la modernité et de la relativité des cultures et des approches.

⁶⁰ Le texte utilisé par R. de Mattei était : Mgr Orazio MAZZELLA, *La Providence de Dieu, l'efficacité de la prière, la charité catholique et le tremblement de terre du 28 décembre 1908: notes apologétiques*, Rome, 1909.
5

Cité dans R. DE MATTEI, *op. cit.*, p. 10. Pour une reconstitution de la polémique de Mattei (providentialiste) vs "certains théologiens modernes"

inconnue de nous [...]. Il est possible d'émettre des conjectures ; il n'est pas possible en ce domaine d'affirmer quelque chose avec certitude.

En ce qui nous concerne, pour notre objectif, qu'il nous suffise d'être certains que les catastrophes peuvent être, et sont même quelquefois des exigences de la Justice de Dieu⁵. »

Mais qui était donc cet illustre autant qu'inconnu Successeur des Apôtres ? *L'Enciclopedia cattolica* le présente ainsi: « Théologien, archevêque, né à Vitulano le 30 juillet 1860, mort à Bénévent le 22 septembre 1939. Ordonné prêtre le 22 septembre 1883, il enseigna la philosophie, les sciences physiques et la théologie au Séminaire de Bénévent, tout en déployant en même temps une ardente activité pastorale dans la fondation et la direction d'instituts de charité, d'assistance et de culture (Collège Achéropite). Élu évêque titulaire de Cume le 11 février 1896, il exerça la fonction d'auxiliaire de l'archevêque de Bari jusqu'au 24 mars 1898. Il fut cette année-là transféré au siège archiepiscopal de Rossano Calabro. Le 14 avril 1917 il devient archevêque de Tarente, et le 1^{er} novembre 1934 archevêque titulaire de Laodicée de Syrie⁶. »

Il rédigea de nombreux ouvrages, en sus de celui cité par de Mattei. Parmi ceux-ci, *L'Enciclopedia Cattolica* mentionne: *La question ouvrière* (1898); *Le divorce dans l'ordre social* (1902); *La Libre-pensée* (1913); *Saint Thomas et la philosophie d'Aristote* (1924); *Les dogmes de l'Église catholique et le protestantisme* (1933) ; *La guerre dans le dogme, dans la morale et dans l'histoire de l'Église* (1936), etc. Son ouvrage théologique le plus important s'intitule *Prælectiones scholastico-dogmaticæ* (1921, en 4 vol.).

Par « hasard »⁷ nous avons trouvé chez un vendeur de livres d'occasion le texte de 1913⁸, que nous aimerions rapidement

(scientistes), cf. F. CANNONE, "L'Année de Mattei et son affaire", in *Le Cep* n° 58 (2012), pp. 63-76.

⁶ *Enciclopedia Cattolica*, Firenze, 1954, vol. VIII, col. 527 (article de Goffredo MARIANI).

⁷ À propos de l'existence du hasard, un catholique ne peut en douter, cf. saint Thomas, *Somme Contre les Gentils*, lib. 2, c. 39 et lib. 3, c. 74. Évidemment, ledit hasard n'échappe pas à la connaissance de Dieu, mais il le

fait à la connaissance limitée de l'homme, spécialement en ce qui concerne les choses contingentes. Naturellement, ce "hasard" n'a rien à voir avec le Destin, ou avec "Le Hasard et la Nécessité" de l'anti-crétionnisme contemporain.

8

Dont le titre complet est: Mgr Orazio MAZZELLA, *La Libre-pensée. Ce qu'elle est, ce qu'elle fait, ce qu'elle dit*, Rossano, 1913.

commenter, au vu de l'actualité bouleversante de la vigoureuse apologétique développée contre les ennemis de l'Église par Mgr Mazzella. Ce volume rassemble le texte de 10 longues conférences – pour un total de 370 pages – toutes tenues, comme l'explique l'auteur dans sa Préface, en 1912 dans l'église de SaintBernardin, à Rossano (cf. p. V). Et voici la raison de cette publication: « À l'heure actuelle, le plus grand nombre et surtout ceux à qui ne fait pas défaut une culture littéraire et scientifique, respirent une atmosphère saturée d'incrédulité, c'est-à-dire d'erreurs, de préjugés, de mensonges, de calomnies contre la Foi catholique » (p. V).

Mais pourquoi un tel titre (*La Libre-pensée*) qui se focalisait sur une erreur parmi tant d'autres qui circulaient à cette époque ? « Parce que la "Libre-pensée" est l'ennemi que nous avons aujourd'hui en face de nous. Il y a certains mots qui ont un formidable pouvoir et décident du mouvement des esprits à une époque donnée. Quand Luther voulut se rebeller contre l'Église, il trouva un mot qui lui fut plus utile que son impétueuse éloquence et la protection des Princes: "la Réforme". Sous ce mot se dissimula la destruction la plus formidable jamais enregistrée dans toute l'histoire des hérésies. Quand Voltaire entreprit de se rebeller contre le Christ, il trouva un autre mot très fort: "la Philosophie". Avec ce mot, lesdits philosophes armèrent le bras des révolutionnaires qui profana les autels, assassina les prêtres, détruisit les églises. Aujourd'hui, ceux qui se révoltent, non seulement contre l'Église et contre le Christ, mais aussi contre Dieu, ont créé un autre mot: "La Libre-pensée" » (p. VI).

Un raisonnement très actuel et très utile. Aujourd'hui, on pourrait y ajouter de nouveaux slogans de combat, forgés par

l'anticléricalisme le plus récent, comme par exemple: Laïcité, Évolution, Démocratie, *Mariage pour tous*, etc.

La Libre-pensée

Mgr Mazzella dessine, au premier chapitre de ce remarquable ouvrage, tant les caractéristiques de la *Libre-pensée* que sa genèse historique.

Il commence par cette dernière, en faisant allusion, en tant qu'événement-symbole de la nouvelle ère de la *Libre-pensée*, à l'érection blasphématoire de la statue de Giordano Bruno, à Rome, *piazza Campo dei Fiori* (la seule place du centre historique de la chrétienté où il n'y ait pas d'églises...) le 9 juin 1889. Le Pontife de l'époque, Léon XIII, éleva de vibrantes protestations contre cette érection d'une imposante statue en l'honneur d'un dominicain apostat condamné à juste titre par l'Église. L'évêque écrit à ce sujet: « *La statue de Giordano Bruno fut élevée au Campo dei Fiori, pour être le symbole d'une nouvelle religion, la religion de la Pensée, ou, comme d'autres disent, la religion de la Libre-pensée* » (p. 2). Lors de l'inauguration, rappelle le prélat, « *flottèrent au vent 1 970 bannières d'autant d'associations laïques, et la seule Franc-maçonnerie hissa 60 bannières, étendards et autres drapeaux de toutes formes et de toutes couleurs* » (p. 2).

Le conflit entre la Religion divine révélée par le Christ et la religiosité panthéiste de G. Bruno « *e s t l e c œ u r d e s c o* plus violentes qui agitent le monde. Dans les champs où peine le paysan, dans les ateliers où s'exténuent les ouvriers, on entend le tintamarre des discussions entre le capital et le travail; cherchez le fond de la question, et vous vous rendrez compte qu'il s'agit de choisir entre la solution de Léon XIII et celle de Karl Marx. Dans les laboratoires de nos savants, on entend les noms de Laplace, de Buchner, de Haeckel, de Darwin, tantôt avec respect, tantôt avec mépris; mais cherchez encore, et vous vous rendrez compte une fois encore que la question la plus brûlante, c'est de savoir si la Foi est ennemie de la Science. Passez maintenant le seuil du sanctuaire familial et voici les questions qu'on y débat: la famille doit-elle commencer avec la bénédiction du prêtre, ou avec un simple acte

civil ? La famille peut-elle cesser avec le divorce ? Le petit enfant doit-il être baptisé ? La maman doit-elle lui murmurer le nom de Dieu et de Jésus-Christ ? Dans les assemblées où sont élaborées les lois des nations, la parole se ranime, elle devient vibrante, violente même, quand on y débat de l'école laïque, des congrégations religieuses, de la propriété ecclésiastique, de la séparation de l'État d'avec l'Église.

Oui, aujourd'hui, la Libre-pensée contrôle le domaine des idées et régenté celui de l'action » (pp. 2-3).

Magnifique fresque d'un panorama désolant qui, dans ses grandes lignes, est encore le nôtre. Seulement, en un siècle la situation s'est beaucoup aggravée, soit parce que la laïcité est devenue un dogme constitutif et constitutionnel des États démocratiques occidentaux, soit parce que nombre de hauts prélats, aujourd'hui, se scandaliseraient de ce qu'écrivait Mgr Mazzella: ils sont en effet les premiers à se féliciter de la séparation entre l'État et l'Église, à vanter les mérites de la légitimité civile du divorce, à encenser les théories de Darwin et de Giordano Bruno...

Mais qu'entend-on par *Libre-pensée* ? Si l'on voulait dire par là que la pensée humaine « *doit être libre de la violence, de la force e xil n'y a jamais de conflit* » avec la religion: « *L'Église a toujours revendiqué la liberté de pensée comprise en ce sens bien précis –qui fut son enseignement depuis le début [et pas seulement à partir de 1965] –que la foi ne doit jamais s'imposer par la violence* » (p. 4).

La *Libre-pensée* n'a pas davantage à voir avec la liberté de la raison humaine « *par rapport aux influences du sentiment et des tendances affectives* »; en fait, c'est de « *doctrine catholique que la foi doit être précédée d'un jugement de crédibilité, et que ce dernier doit se former non par l'influence de suggestions, d'impressions, de sentimentalismes, mais comme le résultat d'un examen serein et objectif des motifs sur lesquels repose la crédibilité de la foi* » (p. 5).

En somme, en quoi finalement consiste la *Libre-pensée* qui se présente, selon Mazzella, comme l'antithèse la plus parfaite de la foi chrétienne et de la métaphysique classique ? « *Par Librepensée,*

on entend cette pensée qui s'est libérée, ou mieux, qui croit s'être libérée de toute croyance, de toute foi au surnaturel et au divin.

La Libre-pensée, aujourd'hui, est une mentalité spéciale qui admet comme principe absolu, comme axiome, que la foi catholique est une illusion, un fanatisme, une superstition contraire à la raison et à la science, et que – pour cette raison – toute intelligence droite doit s'en libérer.

En d'autres termes, la Libre-pensée équivaut à ce que nous appelons autrement, incrédulité, incroyance, naturalisme, rationalisme, etc. » (p. 6).

Bref, le lecteur l'aura compris: la *Libre-pensée* condamnée par l'évêque de Rossano coïncide à 99% avec notre actuelle Laïcité. Elle en a toutes les caractéristiques et connotations, et présente même, nous allons le voir, des origines intellectuelles identiques.

Selon notre prélat, les prémices de la *Libre-pensée* se trouvent en réalité chez Abélard, Guillaume de La Porrée, Pomponazzi et Bruno. Puis, à partir du XVII^e siècle, chez Grotius, Toland, Hume et Voltaire. Une de ses composantes consiste dans l'orientation criticiste des études bibliques qui démythisèrent les Évangiles : Paulus, Strauss, de Baur. Puis la *Libre-pensée* explosa avec Comte, d'Holbach, Diderot. Enfin Darwin « *apparut comme le Christophe Colomb du matérialisme athée* » (p. 9).

Tels sont, selon Mazzella, les dogmes de la *Libre-pensée* (que celle-ci soit de caractère déiste ou athée, tout comme il est possible de distinguer, mais non de séparer Laïcité et Laïcisme): elle « *nie la divinité de la religion chrétienne. Qu'elle prenne la forme du déisme, du panthéisme, du matérialisme, ou d'un nouvel idéalisme, la Libre-pensée repose sur cette négation fondamentale. Qu'elle soit plus proche ou plus éloignée de nous, la Libre-pensée est toujours l'ennemie du Christianisme* » (pp. 1213).

Et la morale de la *Libre-pensée* ? Cent ans après les déclarations de l'évêque, cette morale est chaque jour plus diffusée, promue, ouvertement imposée par les États démocratiques et par les diverses organisations internationales (Onu, Otan, Unicef, Amnesty, Grand-Orient, etc.). C'est « *la soi-disant morale indépendante ou laïque, dans laquelle au Dieu législateur on a*

substitué – en tant que source de la loi morale – la conscience individuelle ou collective » (p. 14).

Aujourd'hui, tout comme hier, il est impossible de faire une *reductio ad unum* de la pensée laïco-libérale, tant y est grande la diversité des courants, des affluents et des ruisseaux. Mais elle se résume en une formule toujours valable: la négation du surnaturel ; le reste en est la conséquence.

Comme le fit Mazzella en 1913 en nous en laissant un lumineux exemple, pareillement un siècle plus tard tous les vrais catholiques, adorateurs du surnaturel, doivent lancer une sainte croisade culturelle pour diffuser la vérité, réfuter les erreurs, créer une nouvelle civilisation, ni laïque, ni matérialiste, ni de la *Librepensée*, ni évolutionniste, mais bien catholique, apostolique, romaine.

Intéressantes et toujours actuelles nous apparaîtront également certaines réflexions de notre prélat à propos de la décadence des mœurs qui fait suite, nécessairement, au dépérissement de la foi en Dieu (Créateur et Juge) et à la diffusion de la soi-disant *Libre-pensée*. Après avoir montré qu'un grand nombre des auteurs qui proposent la *Libre-pensée* en admettent le caractère intrinsèquement contradictoire et l'inefficacité, l'évêque ne laisse pas de remarquer: « *Mais à quoi bon rassembler témoignages et confessions, quand les faits qu'on observe dans les milieux où domine la morale de la Libre-pensée parlent d'eux-mêmes avec leur langage muet autant qu'éloquent ? Et les faits, les voici: [1] la progression de la délinquance, [2] l'effroyable corruption des mœurs, [3] la dissolution de la société, en un mot, la désintégration de tout l'ordre moral au souffle d'un égoïsme impitoyable* » (p. 27).

On croirait la description de notre société européenne en ce début du XXI^e siècle...

Voyons cela. 1/ « **La progression de la délinquance** »: dans les dernières décennies (grosso modo 1945-2013), l'augmentation de la délinquance a été ahurissante et omniprésente. Qu'on pense à la criminalité organisée (Mafia et terrorisme, particulièrement le phénomène des Brigades rouges), à la violence sur les routes (vandalisme, vol à la tire, viols, conduite en état

d'ébriété, dégradation des édifices publics, etc.), aux violences liées à l'immigration-invasion (prostitution, commerce de la drogue et de marchandises volées, contrebande, traite des blanches, etc.) et à beaucoup d'autres choses encore.

2/ « **L'effroyable corruption des mœurs** »: sur ce point, il est tout à fait inutile de faire une énumération... Qu'on pense seulement à la politique démocratico-démagogique qui s'est imposée un peu partout, spécialement de 1968 à nos jours.

L'homme politique démocratique (moyen) de droite, du centre ou de gauche, vole, ment, soustrait l'argent public aux citoyens pour s'enrichir, enfreint les lois de toutes les manières, utilise le pouvoir à des fins personnelles, de carrière ou de caste. Est-il besoin de parler maintenant des actes qui tombent sous le sixième Commandement ? Nous en sommes arrivés à discriminer l'hétérosexuel (défini comme "homophobe" au lieu de normal), afin de ne pas discriminer l'homosexuel (vraiment et proprement anormal). On en est désormais à la naissance de partis démocratiques pro-homosexualité, pro-euthanasie, pro-drogue et pro-pédophilie; on trouve des gens pour se vanter d'avoir une "love story" avec un animal.

3/ « **La dissolution de la famille** »: dans un tel contexte, rien d'étonnant à ce que la famille s'effondre plus ou moins rapidement. Ce que pressentait prophétiquement Mgr Mazzella, il y a un siècle, est maintenant sous les yeux de tous. Le mariage, pour un grand nombre de couples qui vivent ensemble, est parfaitement facultatif; l'abandon d'un enfant, n'aurait-il que trois ou quatre ans, sera considéré comme un signe de liberté, face au "lien" insupportable du mariage chrétien. Avec l'avortement libre (et financé par l'État), la mère, si elle le veut, peut décider de supprimer l'enfant qu'elle porte en son sein, et cela en dépit de l'opposition éventuelle du père, de ses propres parents et des autres enfants qui attendent leur petit frère ! Dans beaucoup d'États européens, les enfants qui naissent hors mariage sont plus nombreux que les enfants légitimes: la probabilité est grande que leur éducation soit empreinte des "valeurs" incarnées par leurs parents: instabilité, incohérence, sentimentalisme, fuite de la réalité, infantilisme,

recherche du plaisir et de l'argent, mythe de la carrière et de la vie entendues comme expérience-voyage-transgression.

4) « L'anarchie dans la société »: au fond, cette dernière plaie entrevue par le Prêlat comme conséquence de la suprématie de la *Libre-pensée* est la synthèse de tout ce qu'on vient de voir.

Si rien n'est bien (abolition de la morale qui distingue le vrai du faux), rien n'est mal non plus (et donc tout est permis).

Arrivé à ce point, on mettra en discussion toute autorité, qu'elle soit de l'Église, de l'État, de la Police, du Chef de bureau, du Directeur, du Magistrat, et rien ne tiendra plus. L'anarchie, au fond, c'est l'instinct et le sentiment aveugle qui l'emportent sur la raison, et cette vision du monde est celle qui est prêchée chaque jour par les mass médias et les pouvoirs forts. En effet, il est impossible de respecter une loi quelconque si n'existent ni loi naturelle, ni Législateur divin dont reçoivent leur autorité les législateurs humains.

*« Au chaos de l'esprit, la Libre-pensée a joint l'abrutissement du cœur. C'est ch
enlevez l'idée de Dieu, et le bouillonnement vertigineux de l'abrutissement moral engloutira l'Humanité. Ôtez-lui Dieu, et l'homme n'aura plus de maître dont il reconnaisse l'autorité, de législateur envers qui il se sente dans l'obligation d'obéir, de juge inflexible devant qui il devra se présenter un jour pour rendre compte de sa vie. Le bien absolu, la loi éternelle, le devoir éternel, le ciel et l'enfer ne seront que des songes. Sous le ciel vide, dans l'immense vacuité, il n'existe plus que ce monde de la matière, emporté par des forces aveugles, à travers les espaces désolés. L'homme, apparu aujourd'hui mystérieusement à la surface des abîmes, demain disparaîtra dans l'éternel silence d'une nuit impénétrable: il aura été un caprice momentané du hasard, un petit rouage du mécanisme universel qui bientôt s'use, une apparition*

qui, pour un instant, prend conscience de soi, et bientôt se dissipe dans l'obscurité sans nom du grand tout » (pp. 41-42)⁶¹.

Notes à propos de l'évolutionnisme

Comme signalé au début de cet article, Don Mazzella, en plus d'être expert en sciences théologiques, fut aussi professeur de sciences physiques.

Son ouvrage de 1913 montre abondamment à quel point notre prélat était bien informé des controverses qui agitaient les esprits dans la querelle création-évolution.

Tout le texte de Mazzella est au fond une critique de l'évolutionnisme de son temps, effectuée surtout sur une base philosophique et théologique. Par moments, on y trouve également une appréciation scientifique et biologique. Il consacre justement à cette évaluation les sixième et septième *Conférences* reportées dans son livre (pp. 117-186).

Voyons-en maintenant quelques traits saillants: ils nous feront entrevoir comment un catholique du début du XX^{ème} siècle pouvait faire front à la croisade évolutionniste.

Selon l'évêque, la maxime "la science condamne la foi" « *a été répétée par la foule des demi-savants, elle a pénétré dans les masses populaires, et a fait ainsi un long chemin* » (p. 118). Un homme politique italien de l'époque, Quintino Sella, avait déclaré publiquement: « *Nous élèverons les autels de la science contre l'autel de la foi: avec la foi en la raison, nous pénétrerons les autels du temple; nous dissiperons comme brume les dogmes vénérés par le peuple. Les prêtres de la science feront disparaître les prêtres de l'Église* » (cité p. 118).

Dans cette vision de la science, l'évolutionnisme avait (et conserve) une place centrale.

Ainsi, le Livre de la *Genèse* fut attaqué par la science moderne, soit là où il parle de la création de l'univers, soit là où il parle de la création de l'homme et de la femme. « *L'assaut vint d'une hypothèse*

⁶¹ NdT : Qu'on se souvienne de la formule du célèbre mathématicien français Henri Poincaré (1854 -1912) : « *L'homme est un éclair entre deux néants* ».

présentée timidement d'abord par De Maillet, puis plus franchement par Lamarck, et enfin développée, revêtue d'apparence scientifique par Darwin, hypothèse qui pour cette raison prit le nom de darwinisme » (p. 134). Pour Mgr Mazzella, « aucune hypothèse scientifique n'a eu autant de succès et autant de popularité: enseignée dans les écoles [déjà à l'époque !], diffusée dans la Presse, vulgarisée par de nombreuses conférences » (p. 134). Cette théorie, qui estimait que l'homme dérive du singe par sélection naturelle, fut exaltée au plus haut par la *Libre-pensée* et considérée comme « *l'hymne de triomphe contre Dieu chassé de l'univers* » (p. 135).

Mazzella distingue dans l'évolutionnisme divers aspects et examine trois questions: « [1] *l'origine des espèces vivantes inférieures, c'est-à-dire plantes et animaux; [2] l'origine de l'homme quant au corps; [3] l'origine de l'homme quant à l'âme* » (p. 136) et sur ces trois points, il ne voit pas la moindre incompatibilité entre science et foi, soit parce que le conflit n'est que de façade, soit parce que les sciences de la nature n'ont pas encore prouvé ce qu'elles affirment être vrai.

Quant à la question numéro 1, « *le Darwinisme, jusque là n'a jamais apporté la moindre preuve directe, ou quasi directe, de ses affirmations. Sur deux sujets le Darwinisme pourrait donner la preuve directe ou quasi directe de ses affirmations, à savoir: soit en démontrant, au moyen de l'expérience, que du croisement d'espèces différentes naissent de nouvelles espèces; soit en démontrant, au moyen de la paléontologie, l'existence d'un enchaînement généalogique de types intermédiaires [...]. À l'heure actuelle, les efforts réalisés pour transformer les types au moyen de croisements, ont été multiples et énergiques; nouvelles races, jamais de nouvelles espèces* » (p.137). D'autre part, « *ce n'est point dogme de foi que les espèces soient fixes et que toutes aient été créées immédiatement par Dieu* » (p. 136). Même absence de preuves paléontologiques qui indiqueraient les passages d'espèce à espèce. Bien plus, selon l'évêque, l'évidence est en faveur de la permanence des espèces animales ; il suffit de comparer les animaux et végétaux actuels avec la flore et la faune « *que nous trouvons dans les ruines de Pompéi, ensevelies depuis 18 siècles* »

(p. 141), ou avec les descriptions qu'en fait Aristote, jusqu'aux documents qui nous sont parvenus de l'antique Égypte, Thèbes et Memphis: il n'y a pas « *la moindre trace de transformation* » (p. 142).

Ensuite, quant à l'origine du corps humain (autrement dit, la question numéro 2), Mgr Mazzella la formule ainsi: c'est « *dogme de foi que l'homme a son origine en Dieu, et que, par conséquent, l'homme n'est pas l'ultime résultat d'une évolution fatale de la matière, créée, éternelle [...]. Mais l'homme, quant à son corps, tire-t-il son origine de Dieu par une action immédiate, ou de manière médiate par le truchement de causes secondes ?* » (p. 145).

Tout d'abord, pour notre prélat : « *la doctrine qui exclut l'évolution en ce qui concerne l'origine du corps de l'homme, est certainement une doctrine traditionnelle, que nous estimons vraie, au point de considérer comme téméraire et fausse la doctrine opposée, mais elle ne peut être présentée comme dogme de foi* » (p. 146). Ici l'illustre auteur peut apparaître comme excessivement prudent, mais il est tout aussi vrai qu'aujourd'hui, après plus d'un siècle, nous savons mieux que l'évolutionnisme est une théorie encore toute à démontrer. Et la dérivation du corps humain à partir d'un corps animal apparaît à l'heure actuelle, tant au point de vue scientifique que théologique, comme une hypothèse encore plus bizarre qu'en 1913. Déjà à l'époque pourtant, on pouvait dire sans crainte de démenti, que « *la science n'a point démontré que le corps de l'homme est le résultat de l'évolution des espèces inférieures* » (p. 146). « *Maintenant, au moins dans l'état actuel de la science, tout concourt à démontrer que le Protoanthropos [mi-homme mi-singe, ou grand singe en évolution] a existé seulement dans l'imagination des transformistes* » (p. 149).

À la troisième question, c'est-à-dire au sujet de l'origine de l'âme, Mazzella est très clair: « *l'âme de l'homme est spirituelle, immortelle, elle n'est pas le terme ultime de la transformation d'une forme animale inférieure, elle trouve son origine dans une action immédiate de Dieu* » (p. 152).

Quand les évolutionnistes nient Dieu et nient l'âme humaine, ces réalités n'étant pas visibles au microscope, « *ils ne parlent plus comme des scientifiques, mais comme des philosophes*

» (p. 153). Dans un petit récapitulatif, l'évêque de Rossano parle de « *banqueroute du darwinisme* » (p. 155), citant des auteurs des tendances les plus diverses (même laïques et socialistes) qui déclaraient déjà à l'époque que « *les faits ont prouvé que cette doctrine est erronée* » (p.155).

Les mêmes conclusions se dégagent en ce qui concerne le monogénisme, le Déluge universel et la préhistoire: la Bible ne trompe pas. C'est l'évolutionnisme qui trompe, car « *l'indéterminé n'est point scientifique* » (p. 172), et ce qui ne peut être ni reproduit, ni visionné par les experts, comme le Big-bang, le Primate en auto-évolution et le polygénisme, demeure indéterminé et abstrait.

Et par conséquent : « *l'athéisme matérialiste moderne a abusé du nom de science quand, en son nom, il a proposé la conception matérialiste de l'univers* » (p. 175). Selon Mgr Mazzella, Notre-Dame de Paris est le symbole de la foi, et la Tour Eiffel celui de la science moderne: même en gravissant les sommets fascinants de la seconde, nous ne devons pas renier la lumière « *plus resplendissante que la lumière électrique* » représentée par la première.

Notre auteur conclut, en citant Joseph de Maistre: « *La science est un acide qui dissout tous les métaux, excepté la Parole de Dieu.* »

Conclusion

En 1913, un éminent prélat catholique, un savant évêque de l'Italie méridionale combattait tant l'évolutionnisme philosophique, sous forme de mythe du Progrès et de *Librepensée*, que l'évolutionnisme scientifique, en niant, à la lumière de la foi et de la raison, la réalité du passage d'une espèce à l'autre, et surtout des espèces inférieures à l'homme. « *Mais pourquoi ne pas ajouter que, tandis que la foi de trois mille ans –c'est-à-dire depuis que Moïse écrivait ces pages de la Genèse⁶² –reste intacte, telles ces colonnes*

⁶² Que le Pentateuque doive être attribué à Moïse fut spécifiquement enseigné par un Décret de la Commission Biblique Pontificale en 1909, durant le Pontificat de saint Pie X. Et pourtant, aujourd'hui, il n'existe pratiquement pas

de granit dont l'aile du temps ne réussit pas à arracher un éclat, au contraire les hypothèses darwiniennes, après quelques années de succès et de délire, se penchent déjà vers la poussière de l'abandon et de l'oubli ? » (p. 154).

Si aujourd'hui de nombreux prélats se font plus courageux devant la plus récente et la plus extrémiste *Libre-pensée*, en rejetant les délires proposés sous la forme du *Mariage pour tous*, se trouvera-t-il demain des théologiens et des pasteurs ayant le courage de remonter aux racines pseudo-philosophiques et semiscientifiques de ces énièmes provocations athées ?

REGARD SUR LA CRÉATION

« Car, depuis la création du monde, les perfections invisibles de Dieu, sa puissance éternelle et sa divinité on Le considère dans ses ouvrages. » (Rm 1, 20)

De la merveilleuse perfection des Œuvres de la Création⁶³

John Ray

<p>Présentation : John Ray (1627-1705) fut l'un des premiers naturalistes à n'être pas médecin ; observant les végétaux pour eux-mêmes plus que pour leurs propriétés pharmacologiques, il en fonda la classification en Europe. Admis à la <i>Royal Society</i> en 1667, on lui doit, avant Linné, une distinction précise entre genres et espèces. Il note, dans son <i>Historia Plantarum</i>, que les caractères accidentellement acquis ne sont pas transmis à la descendance, ce qui assure la stabilité des espèces. On trouvera ici quelques pages du célèbre ouvrage, publié en anglais en 1691, qui constitue comme son testament scientifique et connu 23 éditions sur un siècle et demi.</p>

un seul ouvrage de théologie biblique qui n'enseigne le contraire: un cas d'école pour l'"herméneutique de la discontinuité"...

⁶³ Repris de *L'Existence et la Sagesse de Dieu de la Création*, par le Sieur Ray, Membre de la Société Royale, traduit de l'Anglais, Utrecht, Jacques Broedelet, 1723.

Le Cep n°64. 3^{ème} trimestre 2013

L'admiration que provoque en lui l'observation de la Nature est sans doute pour beaucoup dans l'enthousiasme avec lequel il put conduire son œuvre gigantesque. Autant les productions humaines restent imparfaites, surtout quand on les observe au microscope (qui entrainait alors en service), autant les productions de la Nature, avec l'agencement si complexe des divers organes du corps, nous apportent l'évidence d'une création par un Agent infiniment sage et puissant. Trois siècles ont passé, mais ces lignes demeurent toujours aussi exactes et vivantes qu'elles le furent sous la plume de Ray.

Comme le principal fondement de la Religion est la croyance et la crainte de Dieu, et qu'on ne saurait l'aimer ni le servir sans le connaître, **et sans être pleinement persuadé de son Existence**, il est absolument nécessaire de bien établir ce premier principe. On ne saurait en donner des preuves plus démonstratives que par les arguments tirés des lumières de la Nature, et des Œuvres de la Création.

Car la théologie, comme toutes les autres sciences, ne prouve pas, mais suppose son objet, ne doutant point que les hommes ne soient pleinement persuadés de l'existence de Dieu par les lumières naturelles. Il y a néanmoins des démonstrations surnaturelles de cette importante vérité, lesquelles ne sont pas communiquées à toutes les personnes ni à tous les temps, et dont les athées ne conviennent pas par conséquent. Telles sont les illuminations intérieures de l'Esprit ; le don de prophétie ; celui de prédire les choses à venir ; les miracles et choses pareilles. Mais les preuves les plus propres à convaincre les incrédules sont celles qu'on tire des effets, et des opérations exposées aux yeux de tout le monde, qu'on ne saurait désavouer, et dont on ne peut douter. Ces preuves-là ont un autre avantage, qui est, qu'outre qu'elles sont convaincantes à l'égard des plus grands et des plus habiles adversaires de l'existence de Dieu, elles sont aussi intelligibles à ceux, dont les lumières sont les plus bornées. Pour preuve de cela, on entend dire tous les jours qu'il n'est pas nécessaire de prouver cette existence, puisque le plus petit brin d'herbe, ou le moindre épi de blé en font foi ; que tous les hommes du monde ne sauraient produire une chose pareille, et par conséquent qu'il faut que ce soit

l'ouvrage d'un Dieu.⁶⁴ On aurait beau leur dire que ce sont des productions du hasard, ils s'en moqueraient, aussi bien que les habiles philosophes, et traiteraient un raisonnement de cette nature de folie et d'extravagance.

Les particularités, ou les choses contenues dans ce discours, servent également à prouver l'existence de Dieu, et à découvrir quelques-uns de Ses principaux attributs, comme Sa sagesse et Sa puissance. En pourrait-on donner des marques plus évidentes que la grande multitude des créatures, qui sont sur la terre, et la grandeur immense des corps célestes, le soleil, la lune, et les étoiles ?

⁶⁴ Ndlr. Si cet argument, considéré comme décisif par Ray, a perdu aujourd'hui de son efficacité, c'est pour deux raisons peut-être liées entre elles : l'instruction donnée, principalement livresque, ne pousse plus à méditer sur les choses qui s'offrent à nos sens ; l'évolutionnisme, en faisant du temps une cause, dispense de réfléchir sur l'origine des êtres. Il en résulte que la preuve classique de l'existence de Dieu par l'ordre dans l'univers, n'est plus comprise.

*Les cieux racontent la gloire
donne à connaître (Ps 119, 1) Rien n'est plus
admirable que la manière dont elles sont formées et comment toutes
les parties des animaux sont appropriées aux différents usages
auxquels ils sont destinés ; et le soin que la Providence a pris de
pourvoir à leur subsistance, dont l'Écriture fait si souvent mention.
Les yeux de tous les animaux s'at
leur pâture en leur temps. Tu ouvres ta main, et Tu rassasies à
souhait toute créature vivante. (Ps 145, 15-16) Regardez les
oiseaux du ciel : car ils ne sèment, ni ne moissonnent, ni
n'assemblent dans des greniers, et
nourrit. (Mt 6, 26) Il donne la pâture au bétail, et aux petits du
corbeau qui crient vers Lui. (Ps 147, 9)*

Ces preuves de la sagesse de Dieu servent en dernier lieu à nous donner de l'admiration, à nous humilier, et à nous remplir de reconnaissance envers Dieu. *Quand je regarde les Cieux
de Tes doigts, la lune et les étoiles que Tu as arrangées, je dis :
qu'ææt que de l'homme, que Tu te so
l'homme que (P 84-5) le visites ?*

Le Psalmiste considère souvent de cette manière les œuvres de Dieu, et en fait le dénombrement. J'ai cru ne pouvoir suivre un meilleur exemple.

(...) Il faut au reste avertir le lecteur, que j'entends par les *æuvres de*, que j'ai mises en tête de ce traité, les œuvres que Dieu créa au commencement, et qu'il a conservées jusqu'à présent, dans l'état où elles ont été formées, *car les philosophes aussi bien que les théologiens entendent par conservation une Création continuée*⁶⁵. (Préface)

Les observations qu'on a faites dans ces derniers temps à l'aide des Microscopes, découvrent une grande différence entre les productions de la Nature et celles qui sont purement artificielles.

⁶⁵ Ndlr. Considération importante car, aujourd'hui, certains voudraient lire dans la notion de *creatio continua* une justification de l'évolutionnisme, comme si l'action créatrice de Dieu s'était poursuivie au cours du temps.

Les choses naturelles vues de cette manière, paraissent d'une forme exquise, ornées de toute la justesse et de toute la beauté concevable. On trouve un lissé inimitable dans les plus petites semences des Plantes, et sur toutes les parties des animaux, dans la tête et dans les yeux d'une petite mouche : une exactitude, un ordre et une symétrie, inconcevable sans le voir, dans la forme des plus petites créatures, soit d'un pou, soit du plus petit vermisseau. Au lieu que les productions les plus parfaites de l'art, examinées de cette manière, paraissent très grossières : par exemple une aiguille la plus pointue et la mieux polie parait semblable à une barre de fer émoussée sortant du fourneau ou de la forge. Les gravures les plus délicates et les reliefs relevés en bosse, les plus curieux, paraissent aussi estropiés, aussi grossiers, et aussi difformes, que si l'on y eut travaillé avec un hoyau et une truelle, tant il y a de différence entre l'excellence de la nature et l'imperfection de l'art. Il faut même ajouter que plus il y a de lumière, de perfection, et de justesse dans les microscopes dont on se sert pour examiner les productions de la Nature, plus on y découvre de beauté et d'exactitude, au lieu que plus on regarde celles de l'art, plus on y trouve d'imperfection et de difformité.

(pp. 55-56)

L'Art et la Providence merveilleuse de l'Auteur de la Nature paraissent encore dans la multitude des intentions qu'Il a eues dans la formation des parties⁶⁶ différentes dont nos corps sont composés, ou des qualités requises pour les approprier aux différents usages, auxquels ils sont destinés. *Galien* observe dans son traité *De format*, qu'il n'y a plus de 600 différents muscles dans le corps humain, dans chacun desquels il se trouve au moins dix intentions différentes, ou constructions nécessaires à observer ; à savoir la figure, la juste grandeur, la véritable disposition des bouts différents, haut et bas ; la situation du tout ; l'insertion des propres nerfs, des veines, et des artères, chacun desquels doit être dûment placé : en sorte, qu'il n'y a pas moins de

⁶⁶ On dirait aujourd'hui « organes ».

6 000 fins ou intentions, auxquelles il faut faire attention, par rapport aux muscles seulement.

On compte aussi, qu'il y a 284 os, dont chacun a plus de 40 usages ou fins distinctes les unes des autres, ce qui peut se monter à 100 000. Il en est à peu près de même à proportion de toutes les autres parties, comme *la peau, les ligaments, les vaisseaux, les glandules, et les humeurs* : mais encore plus particulièrement à l'égard des différents membres du corps, lesquels par rapport à la grande variété, et la multitude des diverses intentions requises pour eux, surpassent de beaucoup les parties *homogènes*. Et le moindre défaut, qui s'y pourrait trouver, causerait de l'irrégularité dans le corps, et en plusieurs, des irrégularités évidentes. Je conclus de là, qu'il faut être absolument dépourvu de sens, pour s'imaginer, qu'une machine de cette nature, composée de tant de parties, pour la véritable forme, l'ordre, et le mouvement de laquelle il faut un nombre infini d'intentions, puisse n'être pas un ouvrage d'un Agent tout

puissant et tout sage. (pp. 280-281)

(..) En huitième lieu, je parlerai de la *main*, organe par excellence (*organon organôn*), cet instrument admirable, nous sert à tant d'usages, qu'il nous serait difficile d'en faire le calcul. On ne saurait en considérer la forme et la structure sans l'admirer. Elle est premièrement divisée en quatre doigts qui se courbent en avant et un autre qui leur est opposé, lequel se courbe de même, et qui a plus de force qu'aucun des autres ; je veux dire le pouce, qui peut se joindre à chacun des doigts séparément, ou à tous les quatre ensemble. De sorte que cette main peut se saisir des corps, grands ou petits, d'un ou de plusieurs à la fois. On peut ramasser la moindre chose en se servant du pouce et d'un doigt, quand ce ne serait qu'un grain de semence ; des autres avec le pouce et deux doigts, aussi bien que pour le maniement d'une aiguille, et d'une plume : et enfin, lorsqu'on veut empoigner plusieurs choses, on se sert du pouce et de tous les doigts.

On peut aussi se servir d'un seul doigt pour montrer les objets, ou pour tirer quelque chose d'un trou, et d'un vaisseau long et étroit :

et de chacun séparément, ou de tous en même temps, pour toucher les cordes d'un instrument ou chose pareille.

Les doigts sont fortifiés par plusieurs os, qui forment des jointures pour le mouvement, accompagnés de plusieurs muscles et tendons, comme d'autant de poulies pour les courber circulairement en avant, ce qui est très commode pour empoigner et tenir bien une chose. Tout le monde en connaît si bien l'utilité, soit pour tirer ou pour lever, soit pour tenir ferme toutes sortes d'instruments, ou pour travailler à l'agriculture ou à tous les arts mécaniques, qu'il serait inutile d'en faire le détail. De plus, chaque doigt a plusieurs muscles pour étendre et ouvrir la main, et pour les faire mouvoir à droite et à gauche : de sorte que cette division et ce mouvement des doigts n'empêche pas qu'on ne se serve de toute la main pour aplanir, unir, ou plier des habits, de même qu'à quelques usages mécaniques, comme si elle était plate et étendue ; pour frapper, pétrir et choses pareilles, comme si elle était raccourcie. Peut-on rien voir aussi de plus merveilleux, que les tendons, qui servent à faire plier la jointure du milieu des doigts, qui sont percés pour donner passage aux tendons musclés qui tirent les jointures supérieures, et qui sont tous serrés contre les os et attachés par des filets, de crainte qu'ils ne s'élancent, et n'empêchent les mouvements de la main par leur raideur ?

Les bouts des doigts sont armés d'ongles, comme les bouts des cannes et des fourches le sont de cercles de fer. Ces ongles servent d'ornement, aussi bien que de défenses, et ont plusieurs autres usages. La peau qui couvre le bout des doigts est délicate et d'un sentiment⁶⁷ exquis, pour nous aider à juger des choses que nous manions. Au reste, si je voulais m'attacher à marquer en détail tous les usages de la main, le temps me manquerait plutôt que la matière. Elle nous sert aussi à faire toutes sortes d'ouvrages, à bâtir une maison où nous habitons, à labourer la terre, à semer les blés, à cultiver les vignes, les jardins et les vergers ; à retenir les grains et les fruits ; à préparer les viandes, à filer, à travailler au métier, à peindre, à ciseler, à graver ; et enfin à écrire, cet art divinement

⁶⁷ Sensibilité.

inventé pour transmettre nos pensée à la postérité, à s'entretenir avec les morts, et à participer à leurs observations et à leurs inventions.

Ce membre sert pareillement à tous les arts : on ne saurait rien corriger, ni faire aucune expérience sans son assistance. Cela étant on est inexcusable, comme l'observe judicieusement *Aristote*, de se plaindre que la Nature ait moins favorisé l'homme que les autres créatures, auxquelles elle a donné plusieurs choses pour les garantir des injures des saisons ; aux unes du poil, à d'autres des coquilles, de la laine, des plumes, ou des écailles ; au lieu que l'homme seul vient au Monde nu et sans aucune couverture : qu'elle ait donné aux autres créatures des armes naturelles pour se défendre et pour offenser leur ennemis ; aux unes des cornes, aux autres des sabots, des dents, des serres, des griffes, des éperons ou des becs ; au lieu que l'homme seul est privé de tous ces avantages, et vient au monde faible et désarmé. Mais une *main*, conduite par la raison supplée avantageusement à tous ces défauts-là, et nous sert de dents, de serres, etc. en nous aidant à manier toutes sortes d'armes, soit épées, lances, soit armes à feu, etc.

L'homme a encore un grand avantage sur les animaux, qu'ils ne sauraient changer leur couverture quand il leur plaît, ni quitter leurs armes, ou en prendre d'autres dans les occasions : ils ont toujours les mêmes vêtements sur le corps, en hiver et en été, le jour et la nuit, et se reposent chargés de leurs armes : au lieu que l'homme change d'habit selon les saisons : il s'habille chaudement en hiver, et légèrement en été ; il peut se couvrir la nuit et se découvrir le jour, plus ou moins, selon que les occupations ou les exercices le requièrent.

Il peut aussi se servir d'armes différentes dans les occasions, selon qu'elles lui sont les plus propres ou les plus commodes. Il sait dompter et gouverner par là toutes les autres créatures, et qui plus est, il se sert pour son propre avantage des facultés dans lesquelles elles excellent, à savoir, de la force du bœuf ; de la vigueur et de la vitesse du cheval ; de la prudence et de la vigilance du chien ; etc.

Enfin, sans ce membre admirable, nous aurions vécu comme les bêtes, sans maisons à l'abri des bois et des rochers ; sans vêtements, sans blés, sans vins, sans huile, ne buvant que de l'eau ; sans jouir de la chaleur agréable du feu, et des autres avantage que nous en tirons, soit pour rôtir, pour bouillir ou pour la pâtisserie, etc. Il aurait fallu se nourrir comme les bêtes sauvages, de noix, de glands, et des autres productions naturelles de la Terre. Nous aurions été exposés à toutes sortes d'injures, et aurions eu de la peine à nous défendre contre les plus faibles créatures.

Je ne ferai que parcourir les autres parties du corps qui restent à examiner. Peut-on assez admirer *l'épine*, divisée en autant de vertèbres, pour en faciliter le mouvement ? Car si ce n'eût été qu'un seul os, il aurait été souvent exposé à se casser par la longueur : qu'elle soit pyramidale, et que les vertèbres d'en bas soient larges et aillent en diminuant par degrés en montant, pour donner plus de force et de fermeté au tronc du corps. Que toutes ces vertèbres soient si bien et si artificiellement jointes ensemble qu'elles ont autant de force que si ce n'était qu'un seul os : qu'elles soient tous percées au milieu, par un grand trou qui sert de passage à la moelle de l'épine ; et qu'elles aient chacune en particulier un autre trou de chaque côté, pour la communication des nerfs avec les muscles du corps, et pour y conduire le sentiment et le mouvement : qu'en vertu de l'étroite liaison des vertèbres dont on vient de parler, cette épine soit formée de manière, à ne pouvoir admettre une grande courbure parce qu'elle ne saurait pas s'éloigner beaucoup d'une ligne droite, et encore moins d'une angulaire, de sorte que ce ne peut être tout au plus, qu'une courbure circulaire modérée. Car sans cela, la moelle de l'épine aurait pu être trop comprimée, et par conséquent la communication et le passage des esprits auraient été bouchés de part et d'autre.

J'ajouterai ici une observation par rapport au mouvement des os, et à leurs articulations ou jointures : c'est le soin que la Providence a pris d'en faciliter le mouvement, par deux liqueurs préparées pour en faire l'onction et en humecter les têtes et les bouts. La 1^{ère} est huileuse et procède de la moelle.

Le Cep n°64. 3^{ème} trimestre 2013

La 2^{de} visqueuse et gluante, et vient de certaines glandules posées dans ces articulations. Le mélange est admirable pour cela. Car outre que ces ingrédients sont naturellement onctueux, la composition qui s'en fait les améliore encore mutuellement. Celle qui est visqueuse ajoute à l'onction de l'huile, et l'huile empêche l'autre de se tourner en gelée et d'avoir trop de consistance. Cette onction est d'une grande utilité, et surtout à tous égards. (pp. 327-332)

Que le *foie* sépare continuellement la bile d'avec le sang, et la fasse passer dans les intestins, où elle est nécessaire pour exciter à aller à la selle, aussi bien que pour exténuer le chyle, et le rendre assez subtil et assez fluide, pour le faire passer dans les orifices des veines lactées ?

Que les *rognons* aient un si grand nombre de petits siphons ou de tubes, pour conduire les parties urineuses dans les bassins et dans les uretères, découverts en premier lieu par *Bellini* et mieux observés ensuite par *Malpighi* ? Que toutes les glandes du *corps* soient de véritables assemblages de petits vaisseaux frisés, qui tournent et sont joints ensemble, et qui donnent au sang le temps de s'arrêter et de réparer les humeurs par les pores des vaisseaux capillaires, en d'autres propres à cela, et qui vont tous se décharger ensuite dans un conduit commun, ainsi qu'on peut le voir dans les ouvrages du Docteur *Wharton*, de *Graaf*, *Bartholin*, *Rudback*, *Bilsius*, *Malpighi*, *Nuck* et autres ? Que les glandes séparent une si grande variété d'humeurs toutes différentes par rapport à la couleur, au goût, à l'odeur, et à plusieurs autres qualités ?

Enfin, que tous les os, et tous les muscles, aussi bien que tous les vaisseaux du corps soient formés d'une manière si merveilleuse, et tellement appropriée à leurs différents mouvements et usages, et même *si géométriquement*, selon les meilleurs règles du mécanisme, qu'on ne saurait rien changer dans tout le corps, soit figure ou situation, ni même la jonction d'une seule partie, ni en diminuer la masse ou la grandeur, ou y faire le moindre changement sans tout gêner. Peut-on, dis-je, faire réflexion à tout cela, sans surprise et sans étonnement ?

Il semble même qu'il y ait plus de géométrie dans les seuls muscles, que dans toutes les machines artificielles du monde. C'est pourquoi il faut être habile mathématicien pour juger des différents mouvements des animaux. *Sténo*, le docteur *Croon*, et *Alphonse Borelli* ont fait quelques essais sur ce sujet.

La sagesse infinie et la puissance de Dieu ne paraissentelles pas aussi évidemment, en ce que l'on trouve sous une même *peau*, une infinité de parties différentes, si diversement entremêlées, les dures et les molles, les fluides et les fixes, les solides et les creuses, celles qui ont du mouvement avec celles qui n'en ont point ; les unes avec des cavités semblables aux mortaises pour recevoir, les autres avec des tenons pour remplir ces cavités ? Et toutes ces parties sont tellement serrées, qu'il ne se trouve pas la moindre cavité inutile dans tout le corps ; et cependant si éloignées de s'entretenir, ou d'empêcher leurs mouvements respectifs, qu'elles contribuent et concourent toutes à une même fin, et au but général du Créateur qui est le bien et la conservation du tout. Cela bien considéré, il faudrait avoir perdu l'esprit, pour s'imaginer que ce pût être une production du hasard, et que cela ne fut pas dirigé par un Agent très sage et très intelligent ? (pp. 340-342)

COURRIER DES LECTEURS

De Madame I. D. (Ardennes)

À propos des considérations du Grand rabbin Gilles Bernheim sur « la vision biblique de la complémentarité homme-femme » (cf. Le Cep n° 62), je vous signale d'un plagiat in-sp-Marié Verlinde. Certes, il s'agit de l'impopulaire qui est dit et non qui le dit ! Pour vous consoler,

Le Cep n°64. 3^{ème} trimestre 2013

je précise que le pape Benoît XVI a lui aussi cité ce document officiel remis au gouvernement français.

Mais le plus n a v r a n t d a n s c e t t e h i s t o i r e les interlocuteurs chrétiens du gouvernement se soient cantonnés à des considérations psychosociologiques, laissant au seul Grand rabbin le véritable argument d'au Rvélation.

De Madame C. D. (USA)

Merci de vos efforts pour la Vérité qui font de votre revue une lecture passionnante. Je s o u h a i t e que la diffusion augmente.

De Monsieur A. T. (Paris)

En écho au dernier Cep sur les dinosaures, je vous signale ce communiqué trouvé sur maxisciences.com : « Un poisson vieux de 380 millions d'années dévoile une étonnante musculature. » Ce poisson fossile placoderme trouvé en Australie comporte des tissus mous « exceptionnellement conservés » [sic] qui ont pu être analysés par rayons X. On a pu ainsi reconstruire les muscles du c o u e t d e l ' a b d o m e n .

Je vous laisse savourer la c o n c l u s i o n d e l ' é t u d e , l e P r o f e s s e u r d e G é o l o g i e à l ' U n i v e r s i t é d e B e r g e n : « Cela montre que les vertébrés ont développé une musculature sophistiquée beaucoup plus tôt que nous le pensions. Cela nous met aussi en garde contre l'idée selon laquelle nous pouvons interpréter des organismes fossiles simplement en "enrobant" métaphoriquement leurs squelettes dans les tissus mous de leurs cousins vivants. »

(http://www.maxisciences.com/poisson/un-poissonvieux-de-380-millions-d-039-annees-devoile-une-etonnantemusculature_art29838.html)

Bavardages inter-religieux

Michel Vienne

Église, épouse
Née du divin côté Nouvelle
Ève.
À présent..., hélas!
Ève est lasse
Tentée par le bavardage
Fruit défendu à la mode Ève
sort, se hâte, aborde
Près du puits..., des femmes
Vêtements bigarrés,
Jarres pesantes et vides
Sans mari..., sans joie.

Ève se veut à leur image
Une de ces « grandes religions »
Assise parmi ces femmes assises,
Ève fait l'intéressante.... Elles, la haïssent en secret,
Jalouses...
Ève seule a un mari.

Église n'oublie pas !
Toi seule es née du divin côté
Pourquoi ce désir
N'être qu'une « grande religion » ?

*

* *

-
Bulletin d'Adhésion et d'Abonnement

*À retourner au CEP, Bât. 5, 41 rue Patenôte,
78 120 Rambouillet (France)
Tél. 01 30 41 44 35 - Courriel : s.cep@wanadoo.fr*

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville/Pays : _____

Adresse courriel (i-mel) : _____

Verse sa cotisation annuelle :
30 €

Membre actif :
Membre
sympathisant : 10 €

S'abonne à la revue *Le Cep* :

Abonnement France :	35 €	Autres Pays :	40 €
Abonnement de soutien :	50 €	Étudiant, chômeur, etc. :	20 €

Fait un don de : **Euros**
Reçu fiscal demandé

Soit au total la somme de € (Euros)

Règlement par :

Chèque en Euros tiré sur une banque établie en France ou sur CCP

Virement sur le CCP du CEP (n°4 719 68 J, Centre : Châlons
(en précisant l'objet du versement)
IBAN : FR53 2004 1010 0204 7196 8J 02 372 BIC : PSSTFRPPCHA

Mandat postal international
 Carte de crédit ou PayPal, sur le site le-cep.org

 -
Bulletin d'Adhésion et d'Abonnement

*À retourner au CEP, Bât. 5, 41 rue Patenôte,
 78 120 Rambouillet (France)
 Tél. 01 30 41 44 35 - Courriel : s.cep@wanadoo.fr*

Nom : _____ **Prénom :** _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ **Ville/Pays :** _____

Adresse courriel (i-mel) : _____

Verse sa cotisation annuelle :	Membre actif :
30 €	Membre
	sympathisant : 10 €

S'abonne à la revue *Le Cep* :

Abonnement France :	35 €	Autres Pays :	40 €
Abonnement de soutien :	50 €	Étudiant, chômeur, etc. :	20 €

Fait un don de : _____ **Euros**
 Reçu fiscal demandé

Le Cep n°64. 3^{ème} trimestre 2013

Soit au total la somme de € (Euros)

Règlement par :

Chèque en Euros tiré sur une banque établie en France ou sur CCP

Virement sur le CCP du CEP (n°4 719 68 J, Centre : Châlons

(en précisant l'objet du versement)

IBAN : FR53 2004 1010 0204 7196 8J 02 372 BIC : PSSTFRPPCHA

Mandat postal international

Carte de crédit ou PayPal, sur le site le-cep.org
